D- PIECES JOINTES

P.J. 1

L'Union

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**

serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

SERVICES AUTO HORIZON

Par ASSP en date du 19/06/2026, il a été constitué une SASU dénommée :
SERVICES AUTO HORIZON
Sigle : S.A.H Siège social : 8 b rue gabriel voisin 51100 REIMS Capital : 100 € Objet social : SERVICES AUTO HORIZON Président : M HAMRANI ABBAS demeurant 43 avenue de la république 94320 THIAIS élu pour une durée de Indéterminée ans. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS.

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET
DE LA MARNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Consultation dématérialisée prévue à l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Sainte-Ménehould présentée par la société « LA COVELINE »
En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte **du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus**, sur la demande présentée par la Société LA COVELINE dont le siège social se situe au 2 Parc de Brocéliande - 35 760 Saint-Grégoire, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Sainte-Ménehould.
Par décision n° E26000066/51 du 22 mai 2026, Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre Gadon commissaire enquêteur, commandant de Police honoraire et Madame Ingrid LINGELLE en tant que suppléante.
La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis affiché aisément et consultable en mairies de Chaudefontaine (51) ; Florent-en-Argonne (51) ; Sainte-Ménehould (51) ; Clermont-en-Argonne (55) ; Futeau (55) ; Le Neufour (55) et Les Islettes (55).
De plus, le plan d'épandage rattaché à l'installation concerne les communes suivantes : Argers, Belval-en-Argonne, Chaudefontaine, Contault, Dampierre-le-Chateau, Dommartin-Dampierre, Dommartin-Varimont, Herpont, La Chapelle-Felcourt, La Croix-en-Champagne, La Neuville-aux-Bois, Le Vieil-Dampierre, Les Charmontois, Maffrécourt, Malmy, Nonfieu, Possesse, Remicourt, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Remy-Sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Sivry-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Ville-sur-Tourbe et Laheycourt (55).
Dans le cadre de cette consultation, sont organisées :
- une réunion publique d'ouverture, le mardi 28 juillet 2026, de 18h00 à 20h00, à la mairie de La Grange-aux-Bois située rue du Calvaire – 51 800 La Grange aux Bois ;
- une réunion de clôture, le mardi 22 septembre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle espace La Fontaine – quartier des Vertes Voyes – 8 rue du Mont l'Hermite – 51 800 Sainte-Ménehould.
Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de Sainte-Ménehould afin de recueillir les observations éventuelles du public :
- le mercredi 2 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 14 septembre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00.
Pendant la durée de la consultation du public, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7446/
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : consultation-du-public-7446@registre-dematerialise.fr
Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ et donc visibles par tous.
Les intéressés pourront présenter leurs observations, propositions et contre-propositions :
- par correspondance ou dépôt à la mairie de Sainte-Ménehould, commune siège de la consultation du public, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;
Ce dossier est également consultable sur demande, à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne à l'adresse mail
ddt-participations-public@marne.gouv.fr .
Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, la tierce expertise, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également diffusés sur le site de la consultation.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet :
https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ pendant une durée d'un an à compter de leur publication sur le site précité ainsi que sur le site des services de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante :
https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/METHANISATION/LA-COVELINE.
Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Concernant la demande présentée par la société LA COVELINE, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Nathalie BUREAU responsable du dossier, par mail à «nathalie.bureau@engie.com» ou par voie postale, à la société LA COVELINE – 2 Parc de Brocéliande – 35 760 Saint-Grégoire.
Des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à Direction départementale de la Marne – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 19 juin 2026
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires adjoint,
Philippe LEFRANC

IMMOBILIER

Recherche pour clients investisseurs et exploitants
VIGNES TERRES FORÊTS
Libres ou louées
AGRI-VITI TRANSACTIONS
G. BISTER
REIMS
Un nom depuis 1972
06.70.74.13.11
www.avitransactions.com

Vente

51 REIMS CLAIRMARAIS **137 000 €**

REDOUTÉ immobilier
REIMS - CHÂLONS - ÉPERNAY
2 | 2 | Cave

Appt T3 lumineux et bien agencé avec cave. Copropriété : 59 lots, charges : 1.135,64 €/an. Classe énergie : F (consommation énergétique excessive) - Réf : 2650-13764
PRO : REDOUTE IMMOBILIER 03.26.49.12.12 // 217 avenue de Laon, REIMS

51 REIMS BD LUNDY **189 000 €**

REDOUTÉ immobilier
REIMS - CHÂLONS - ÉPERNAY
0 | 0 | Parking

Appt T2 avec balcon, cave et stationnement, au 2ème étage d'une copropriété bien entretenue. Copropriété : 57 lots, charges : 1.550 €/an. Classe énergie : D - 2623-13696
PRO : REDOUTE IMMOBILIER 03.26.09.83.83 // 6 place Aristide Briand, REIMS

51 REIMS CLAIRMARAIS **169 500 €**

REDOUTÉ immobilier
REIMS - CHÂLONS - ÉPERNAY
2 | 1

Appt T3 lumineux. Possibilité d'acquérir en supplément un parking en sous-sol sécurisé. Copropriété : 201 lots - charges : 1973,92 €/an. Classe énergie : C - Réf : 2634-13719
PRO : REDOUTE IMMOBILIER 03.26.09.83.83 // 6 place Aristide Briand, REIMS

Diffusez votre annonce dans le journal
0809102259 Service à 0,06 € / min + prix appel



SERVICES AUX PARTICULIERS

Être ensemble

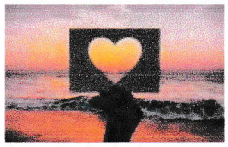

Vous voulez répondre à une annonce rencontre, Ecrivez-nous à :
NOS RENDEZ-VOUS ANNONCES
L'UNION
Réf. XXXXXX (reprendre les 6 chiffres)
CS 10549
59023 LILLE CEDEX
Merci de bien faire figurer sur votre courrier la référence de l'annonce.
Pour toute autre question nous sommes joignables sur le 08.09.10.22.59

Recherche Homme de préf entre 70-75ans, non fumeur, pour Dame 72ans, aimant la nature et les sorties, sur Sezanne, Epernay est ses environs,
Réponse au journal sous réf. 002750

Être aidé

Propose mes services de Petit Jardinier pour travaux d'abattage, taille de haie, tonte de pelouses et autres, petits travaux de peinture. Emploi déclaré.
PART : Tél. 07.82.36.36.85

Propose mes services élagage, abattage, taille de haie, entretien de jardin et travaux divers. Emploi Déclaré.
PART : Tél. 06.04.45.21.00

Propose services d'artisan peintre, travaux sur toitures, hangars et maisons, peintures intérieur et extérieur, réparations toitures et gouttières. Emploi déclaré.
PART : Tél. 06.23.81.61.17

Propose services de jardinier pour tous travaux : débroussaillage, taille de haies, élagage et abattage tous arbres et entretien divers. Devis gratuit. Emploi Déclaré.
PART : Tél. 06.03.35.29.58



CARRELEUR, MACON 23ans d'expérience, propose carrelage, peinture, maçonneries, extension, rénovations, terrassement, crépis, travail soigné, emploi déclaré.
PART : Tél 06.09.83.30.20 ou 03.26.03.00.79

BONNES AFFAIRES

Arts



Achète trophées de chasse : cerf, sanglier, chevreuil et autres, Militaria : médailles, casques, baïonnettes et autres.
PRO : Tél. 06.37.59.83.42

BONNES AFFAIRES

Achète Cher
MAISON ANTONY
Antiquité Brocante
DÉPLACEMENTS GRATUITS
PAIEMENT IMMÉDIAT
www.maison-antony-antiquaire.fr
Manteaux de fourrure même en mauvais état
Manteaux fourrure : toutes sortes même en mauvais état (vison, astrakan, cuir). Vestes, étoles, toques. Machine à coudre, billards. Horlogerie : pendule, horloge ancienne, carillon, montre. Sacs à main, malles, coffre fort. Disques, vinyl. Capsules champagne. Timbres. Livres : encyclopédies, Larousse, religieux, affiches. Pianos, violons... Objets militaires. Art africain, art asiatique. Cristal, bibelots. Cuivre et étain, argenterie, ménagère, balance. Billets. Vins, champagne, vaisselle, porcelaine.
06 38 39 97 45
maison.antony@yahoo.com

ANTIQUITÉ/BROCANTE
ACHETE AU PLUS CHER
Carillons, pendules, vieilles montres, pièces de monnaie, bijoux fantaisies, miroirs, cartes postales, pubs émaillées, anciennes poupées, vieux jouets, instruments de musique, tous objets militaires et pompiers, mobylettes, solex, vieilles motos, déco de jardin, statues, auges en pierre, margelles de puits, vieux parquets de chêne, cheminées...
DÉBARRASSE MAISON ET SUCCESSION
Se déplace toutes distances et paiement comptant
MAISON RENE 06.16.36.37.29

ACHÈTE TRÈS CHER
Manteaux de fourrures
Machines à coudre
Tous meubles anciens
Argenterie - Timbres - Art asiatique
Bibelots - Lustres et tableaux
Pièces de monnaie
Médailles
Militaria - Casques
Vieilles montres
Cartes postales
Livres - Successions
Débarras de maison
PAIEMENT COMPTANT
MAISON CLAUDE
06 07 88 02 30



Achète au meilleur prix jouets anciens, même abîmés (voitures, poupées porcelaines ou celluloïdes), trains électriques. Paiement comptant, déplacement 77].
PRO : Tél. 06.87.65.33.35 déplacement 7]/7

10. Vends poules pondeuses de réforme, du 08-07-2026 au 18-07-2026, de 9h à 11h30, au 5 voie de Troyes 10700 Ortillon, prix 2€ l'unité.
PRO : 5 voie de Troyes 10700 Ortillon

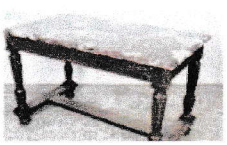

Achète urgent toutes tables : de ferme, de salon, monastère, de drapier, de vigneron, de boucher, de bistrot, à gibier, d'extérieur en fer, établi et autres.
PRO : Tél. 06.37.59.83.42

MAISON STEPHAN
+ 30 ANS D'EXPÉRIENCE
ASSURE SUCCESSIONS ET DÉBARRAS
ACHÈTE
AU MEILLEUR PRIX
Beaux mobiliers pour meubler châteaux, objets anciens, bijoux anciens, tableaux, bronze, pièces de monnaie (or, argent, bronze), instruments de musique, cartes postales, jouets anciens, argenterie, vieilles montres, pendules, miroirs, arts asiatiques, vieilles affiches, pubs émaillées, militaria...
STEPHAN Jean François
4, rue Mazin
51240 ECURY-SUR-COOLE
06 87 65 33 35
03 51 15 54 01

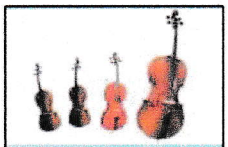

Urgent! Luthier Achète à très bon prix VIOLONS, VIOLONCELLES SAXO, dans l'état où ils se trouvent, estimation rapide, paiement immédiat, donnez-leur une 2e vie.
PART : 06.09.46.03.85 ou 06.78.66.83.09 ou edmondlagrene@icloud.com

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

consultation dématérialisée prévue à l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur **le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Sainte-Ménehould présentée par la société «LA COVELINE»**
En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte **du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus**, sur la demande présentée par la Société LA COVELINE dont le siège social se situe au 2 Parc de Brocéliande 35760 Saint-Grégoire, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Sainte-Ménehould.
Par décision n° E26000066/51 du 22 mai 2026, Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre Gadon commissaire enquêteur, commandant de Police honoraire et Madame Ingrid LINGELLE en tant que suppléante.
La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis affiché aisément et consultable en mairies de Chaudefontaine (51) ; Florent-en-Argonne (51) ; Sainte-Ménehould (51) ; Clermont-en-Argonne (55) ; Futeau (55) ; Le Neufour (55) et Les Islettes (55).
De plus, le plan d'épandage rattaché à l'installation concerne les communes suivantes : Argers, Belval-en-Argonne, Chaudefontaine, Contault, Dampierre-le-Chateau, Dommartin-Dampierre, Dommartin-Varimont, Herpont, La Chapelle-Felcourt, La Croix-en-Champagne, La Neuville-aux-Bois, Le Vieil-Dampierre, Les Charmontois, Maffrécourt, Malmy, Noirlieu, Possesse, Remicourt, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Remy-Sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Sivry-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Ville-sur-Tourbe et Laheycourt (55).
Dans le cadre de cette consultation, sont organisées :
- une réunion publique d'ouverture, le mardi 28 juillet 2026, de 18h00 à 20h00, à la mairie de La Grange-aux-Bois située rue du Calvaire 51800 La Grange aux Bois ;
- une réunion de clôture, le mardi 22 septembre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle espace La Fontaine quartier des Vertes Voyes 8 rue du Mont l'Hermite 51800 Sainte-Ménehould.
Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de Sainte-Ménehould afin de recueillir les observations éventuelles du public :
- le mercredi 2 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 14 septembre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00.
Pendant la durée de la consultation du public, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7446/
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :
consultation-du-public-7446@registre-dematerialise.fr
Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé
https://www.registre-dematerialise.fr/7446/
et donc visibles par tous.
Les intéressés pourront présenter leurs observations, propositions et contre-propositions :
- par correspondance ou dépôt à la mairie de Sainte-Ménehould, commune siège de la consultation du public, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;
Ce dossier est également consultable sur demande, à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne à l'adresse mail
ddt-participations-public@marne.gouv.fr
Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, la tierce expertise, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également diffusés sur le site de la consultation.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet :
https://www.registre-dematerialise.fr/7446/
pendant une durée d'un an à compter de leur publication sur le site précité ainsi que sur le site des services de l'État dans la Marne à l'adresse suivante :
https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/METHANISATION/LA-COVELINE
Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Concernant la demande présentée par la société LA COVELINE, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Nathalie BUREAU responsable du dossier, par mail à
nathalie.bureau@engie.com
ou par voie postale, à la société LA COVELINE 2 Parc de Brocéliande 35760 Saint-Grégoire.
Des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse
ddt-participations-public@marne.gouv.fr
ou par voie postale à Direction départementale de la Marne Service environnement Unité procédures environnementales 40 boulevard Anatole France CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 19 juin 2026
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires adjoint,
Philippe LEFRANC

508132500

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Avis de prolongation de l'enquête publique

Concernant la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (CIGEO) déposée par l'agence nationale de gestion des déchets radioactifs (ANDRA)

Par arrêté interpréfectoral n° 2026-1303 du 17 juin 2026, **l'enquête publique** portant sur la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) déposée par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra), initialement prévue **du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00, est prolongée jusqu'au jeudi 16 juillet 2026 à 17H00.**

Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête n° 2026-587 du 09 avril 2026 continuent d'être appliquées, notamment en matière de désignation de la commission d'enquête ainsi que des lieux et des horaires où peut être consulté le dossier d'enquête, soit :

- Sur support papier en mairie de Gondrecourt-le-Château, siège de l'enquête, et dans les mairies de Bonnet, Bure, Cirfontaines-en-Ornois, Gillaumé, Horville-en-Ornois, Houdelaincourt, Mandres-en-Barrois, Ribeaucourt, Saint-Joire et Saudron, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- Sur support numérique en mairie de Gondrecourt-le-Château, siège de l'enquête ;
- Lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- Sur le site internet dédié à l'enquête publique :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo

- Sur le site internet de l'Andra :
https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat :
- En Meuse : **www.meuse.gouv.fr**
- **rubrique**
https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/CIGEO/Demande-d-autorisation-de-creation-de-Cigeo ;
- En Haute-Marne : **www.haute-marne.gouv.fr**
- **rubrique**
https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/CIGEO/Demande-d-autorisation-de-creation-de-Cigeo .

Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants :
- Préfecture de l'Ain (www.ain.gouv.fr) ;
- Préfecture de l'Aube (www.aube.gouv.fr) ;
- Préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr) ;
- Préfecture de la Côte-d'Or (www.cote-dor.gouv.fr) ;
- Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr) ;
- Préfecture de la Manche (www.manche.gouv.fr) ;
- Préfecture de Meurthe-et-Moselle (www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) ;
- Préfecture du Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ;
- Préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).

Par ailleurs, des postes informatiques seront mis à la disposition du public pour la libre consultation du dossier :
- **à la préfecture de la Meuse**, 40, rue du Bourg, à Bar-le-Duc (55 000) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30 ;
- **à la sous-préfecture de Commercy,** 22, avenue Stanislas, à Commercy (55 200) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 ;
- **à la préfecture de la Haute-Marne,** 89, rue Victoire de la Marne, à Chaumont (52 000) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 ;
- **à la sous-préfecture de Saint-Dizier,** 54, rue Gambetta, à Saint-Dizier (52 100) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) - 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante : dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes ayant accueilli des permanences de la commission d'enquête et où peut-être consulté le dossier d'enquête en format papier ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo

DEUX RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC COMPLÉMENTAIRES SE TIENDRONT :
- LE SAMEDI 04 JUILLET 2026 DE 14H30 À 16H30 À LA SALLE DUMAS DE BAR-LE-DUC (55 000), SITUÉE 1 PLACE SAINTE-CATHERINE,
- LE MERCREDI 08 JUILLET 2026 DE 18H30 À 20H30 À LA SALLE DES FÊTES DE CHAUMONT (52 000), SITUÉE 7 RUE DE LORRAINE.

Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, **soit au plus tard le jeudi 16 juillet 2026 à 17h00.**
Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).
L'accomplissement des formalités de clôture de l'enquête prévue aux articles 12 et 13 de l'arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026 est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.
EP 26-0174 P / contact@publilegal.fr

508011600

Euro Légales
ebra GROUPE
Marchés publics
Agir en Proximité avec
les acheteurs Publics et Privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation
UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive
Pour la publication de votre annonce
legaleserv@ebraservices.fr
Pour tout conseil
03 83 59 09 58 alj@ebra.fr



P.J. 3

resse en ligne (SPEL) la-marne-agricole.fr sont habilités par arrêté préfectoral à publier les annonces judiciaires et légales (AJL) pour le département
été du ministère de la Culture du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des
à 0,187 euro hors taxes du caractère et selon les forfaits.

ETE A
SABILITE
ES LIMONS
bilité Limitée au capital
000 €
des Limons - 51270
D JOCHES
R.C.S. REIMS

DIFICATIF

e décision collective
associés ont a décidé
cial en ajoutant une
motivant la présente

ur objet l'aliénation,
dministration et la
s biens et droits
ise de participation
ecte dans toutes
es ou agricoles ou
elconques, par voie
ociétés nouvelles,
on ou achat de titres
fusions, prises en
n en participation ou
ion d'un portefeuille
icipation et/ou de
sation de prestations
ricoles et viticoles ;
oduction et la vente
à partir de panneaux
de toute autre source
ergie.

avis,

ance

CONSEIL
TOUX - CS 50001
MS CEDEX

MILLON-
NET
le à Responsabilité
al de 78 511,24 €
Narcisse Brunette -
RY SUR COOLE
S CHALONS EN
PAGNE

DIFICATION

AGE du 16/06/2026,
ANNET a fait l'objet
statutaires pour
tal social et changer
ociale motivant la
ntions suivantes à
026 :
apital social variable

capital social fixe de

ciale : FERME DES

été modifiés en

faite au R.C.S de
MPAGNE.

E CIVILE
ITATION
RICHOMME
tal Social Variable de
,07 €
du Dolmen - lieudit
AINE DENIS NUISY
.C.S. REIMS

IFICATIF

décision collective
ssociés ont a décidé
ial en ajoutant une
notivant la présente

objet l'exploitation et
gricoles et viticoles,
disposition par les
réés ou pris à bail
sation, la production
lectrique à partir de

PRÉFET
DE LA MARNE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

consultation dématérialisée prévue à l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Sainte-Ménehould présentée par la société « LA COVELINE »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus, sur la demande présentée par la Société LA COVELINE dont le siège social se situe au 2 Parc de Brocéliande - 35 760 Saint-Grégoire, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Sainte-Ménehould.

Par décision n° E26000066/51 du 22 mai 2026, Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre Gadon commissaire enquêteur, commandant de Police honoraire et Madame Ingrid LINGELLE en tant que suppléante.

La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis affiché aisément et consultable en mairies de Chaudefontaine (51) ; Florent-en-Argonne (51) ; Sainte-Ménehould (51) ; Clermont-en-Argonne (55) ; Futeau (55) ; Le Neufour (55) et Les Islettes (55).

De plus, le plan d'épandage rattaché à l'installation concerne les communes suivantes : Argers, Belval-en-Argonne, Chaudefontaine, Contault, Dampierre-le-Chateau, Dommartin-Dampierre, Dommartin-Varimont, Herpont, La Chapelle-Felcourt, La Croix-en-Champagne, La Neuville-aux-Bois, Le Vieil-Dampierre, Les Charmontois, Maffrécourt, Malmy, Noirlieu, Possesse, Remicourt, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Remy-Sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Sivry-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Ville-sur-Tourbe et Laheycourt (55).

Dans le cadre de cette consultation, sont organisées :

- une réunion publique d'ouverture, le mardi 28 juillet 2026, de 18h00 à 20h00, à la mairie de La Grange-aux-Bois située rue du Calvaire - 51 800 La Grange aux Bois ;
- une réunion de clôture, le mardi 22 septembre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle espace La Fontaine - quartier des Vertes Voyes - 8 rue du Mont l'Hermite - 51 800 Sainte-Ménehould.

Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de Sainte-Ménehould afin de recueillir les observations éventuelles du public :

- le mercredi 2 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 14 septembre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de la consultation du public, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7446/

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : consultation-du-public-7446@registre-dematerialise.fr

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ et donc visibles par tous.

Les intéressés pourront présenter leurs observations, propositions et contre-propositions :

- par correspondance ou dépôt à la mairie de Sainte-Ménehould, commune siège de la consultation du public, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;

Ce dossier est également consultable sur demande, à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne à l'adresse mail ddt-participations-public@marne.gouv.fr .

Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, la tierce expertise, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également diffusés sur le site de la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ pendant une durée d'un an à compter de leur publication sur le site précité ainsi que sur le site des services de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/METHANISATION/LA-COVELINE .

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Concernant la demande présentée par la société LA COVELINE, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Nathalie BUREAU responsable du dossier, par mail à «nathalie.bureau@engie.com» ou par voie postale, à la société LA COVELINE - 2 Parc de Brocéliande - 35 760 Saint-Grégoire.

Des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par

voie postale à Direction départementale de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 19 juin 2026
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires adjoint,
Philippe LEFRANC

PRÉFET
DE LA MARNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE LA MARNE

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de la société EIDEN WIND pour l'implantation du parc éolien « Les Trois Côtes » à AULNAY, BRAUX, BRILLECOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT et JASSEINES

Il est procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale portée par la société EIDEN WIND pour l'implantation du parc éolien « Les Trois Côtes » composé de 21 éoliennes et de 7 poste de livraison sur le territoire des communes d'AULNAY, BRAUX, BRILLECOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT et JASSEINES, du 22 juin 2026 à 10h00 au 22 juillet 2026 à 17h00 inclus, soit pendant trente et un (31) jours.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'AULNAY.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairies d'AULNAY, BRAUX, BRILLECOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT et JASSEINES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de service ou aux jours fériés. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr dans l'onglet « Publications », rubrique « Consultations du public, déclarations d'intention et commissaire enquêteur », puis « Consultations du public organisées par l'Etat » ;
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde - 10025 TROYES, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 puis de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66 ou 03.25.42.35.80) ou courriel (pref-epeolien-trois-cotes@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant le déroulement de celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

La commission d'enquête, composée de M. Roger KISTER (président), géomètre expert en retraite, M. Pascal GOUJARD, directeur de l'appui aux territoires de l'EPTB Seine Grands Lacs en retraite et M. Eric GRADOS, chargé d'opération en aménagement foncier rural, assurera des permanences dans les mairies mentionnées ci-dessous, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- AULNAY (siège) mardi 23 juin 2026 15h00 à 17h00 ; mercredi 22 juillet 2026 15h00 à 17h00 ;
- BRAUX mercredi 1er juillet 2026 15h00 à 17h00 ; mercredi 15 juillet 2026 15h00 à 17h00 ;
- BRILLECOURT mardi 7 juillet 2026 15h00 à 17h00 ;
- DOMMARTIN-LE-COQ mardi 7 juillet 2026 10h00 à 12h00 ;
- DONNEMENT lundi 13 juillet 2026 10h00 à 12h00 ;
- JASSEINES jeudi 9 juillet 2026 17h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par l'un des membres de la commission d'enquête, mis à disposition en mairies d'AULNAY, BRAUX, BRILLECOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT et JASSEINES aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies, sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de service ou aux jours fériés,
- reçues par écrit ou oralement par la commission d'enquête aux jours et heures de permanences susmentionnés,
- adressées par courrier en précisant obligatoirement : «Monsieur le président de la commission d'enquête - Projet société EIDEN WIND», à la mairie d'AULNAY, 25 bis rue principale, 10240 AULNAY ;
- envoyées par courriel en précisant obligatoirement : «Monsieur le président de la commission d'enquête - Projet société EIDEN WIND» à l'adresse : pref-ep-eolien-trois-cotes@aube.gouv.fr.

La taille des courriels et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) est limitée à quatre mégaoctets (4 Mo).

Ces observations transmises par courrier à la mairie ou par courriel doivent parvenir au plus tard le 22 juillet 2026 à 17h00. Elles sont consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès du préfet de l'Aube.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées à M. Valentin LECLERCQ de la société TTR ENERGY, par courriel à l'adresse valentin@ttrenergy.com ou par téléphone au 07 51 67 32 90, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube, par courriel à pref-ep-eolien-trois-cotes@aube.gouv.fr ou par voie postale au pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, à l'adresse de la préfecture de l'Aube susmentionnée.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, et en mairies d'AULNAY, BRAUX, BRILLECOURT, DOMMARTIN-LE-COQ, DONNEMENT et JASSEINES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aube pendant un an.

RYDGE

LES TERRES DES MOINES
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 100 € porté à 40.314 €
Siège social : 59, rue du Lavoir
51480 CUMIERES
RCS REIMS 943 697 490

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 18 juin 2026, le capital social a été

P.J. 4

Annonces légales

NOTAIRES, AVOCATS, COMPTABLES, AUXILIAIRES DE JUSTICE, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS DE MEUSE, CONFIEZ-NOUS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES PAR E-MAIL : legales@vieagricole-meuse.fr. **VOS ANNONCES DOIVENT NOUS PARVENIR IMPÉRATIVEMENT LE MARDI SOIR AU PLUS TARD POUR UNE PARUTION LE VENDREDI DE LA MÊME SEMAINE.**

PRÉFET DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

consultation dématérialisée prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Sainte-Ménehould présentée par la société «LA COVELINE»

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte **du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus**, sur la demande présentée par la Société LA COVELINE dont le siège social se situe au 2 Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Sainte-Ménehould.

Par décision n° E26000066/51 du 22 mai 2026, Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre Gadon commissaire enquêteur, commandant de Police honoraire et Madame Ingrid LINGELLE en tant que suppléante.

La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis affiché aisément et consultable en mairies de Chaudefontaine (51) ; Florent-en-Argonne (51) ; Sainte-Ménehould (51) ; Clermont-en-Argonne (55) ; Futeau (55) ; Le Neufour (55) et Les Islettes (55).

De plus, le plan d'épandage rattaché à l'installation concerne les communes suivantes :

Argers, Belval-en-Argonne, Chaudefontaine, Contault, Dampierre-le-Chateau, Dommartin-Dampierre, Dommartin-Varimont, Herpont, La Chapelle-Felcourt, La Croix-en-Champagne, La Neuville-aux-Bois, Le Vieil-Dampierre, Les Charmontois, Maffrécourt, Malmy, Noirlieu, Possesse, Remicourt, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Remy-Sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Sivry-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Ville-sur-Tourbe et Laheycourt (55).

Dans le cadre de cette consultation, sont organisées :

- une réunion publique d'ouverture, **le mardi 28 juillet 2026, de 18h00 à 20h00,** à la mairie de La Grange-aux-Bois située rue du Calvaire - 51800 La Grange aux Bois ;
- une réunion de clôture, **le mardi 22 septembre 2026 de 18h00 à 20h00**, à la salle espace La Fontaine - quartier des Vertes Voyes - 8 rue du Mont l'Hermite - 51800 Sainte-Ménehould.

Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de Sainte-Ménehould afin de recueillir les observations éventuelles du public :

- le mercredi 2 septembre 2026, de 10h00 à 12h00 ;
- le lundi 14 septembre 2026, de 15h00 à 17h00.

Pendant la durée de la consultation du public, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre sescontributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7446/

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : *consultation-du public-7446@registre-dematerialise.fr*

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé *https://www.registre-dematerialise.fr/7446/* et donc visibles par tous.

Les intéressés pourront présenter leurs observations, propositions et contre-propositions :

- par correspondance ou dépôt à la mairie de Sainte-Ménehould, commune siège de la consultation du public, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;

Ce dossier est également consultable sur demande, à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne à l'adresse mail *ddt-participationspublic@marne.gouv.fr*.

Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, la tierce expertise, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également diffusés sur le site de la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet : *https://www.registre-dematerialise.fr/7446/* pendant une durée d'un an à compter de leur publication sur le site précité ainsi que sur le site des services de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : *https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPEAutorisation/METHANISATION/LA-COVELINE*.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Concernant la demande présentée par la société LA COVELINE, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Nathalie BUREAU responsable du dossier, par mail à *«nathalie.bureau@engie.com»* ou par voie postale, à la société LA COVELINE - 2 Parc de Brocéliande - 35760 Saint-Grégoire.

Des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse *«ddt-participations- public@marne.gouv.fr»*, ou par voie postale à Direction départementale de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 19 juin 2026.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires adjoint,
Philippe LEFRANC.

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASSP en date du 09/04/2026, enregistré le 21/04/2026 au SIE de BAR-LE-DUC Dossier n°202600007663 référence 5504P312026A00390, L'EURL NORD EST PNEUMATIQUES, immatriculée au RCS de Nancy sous le n° 389.330.879, dont le siège social est sis 4 rue de Vauban à (54200) TOUL a cédé à la SARL NORD EST PNEUS BAR-LE-DUC, exploitant sous le nom commercial NORD EST PNEUS, SARL au capital de 1000 € immatriculée au RCS de Bar-le-Duc sous le n° 992.338.541, dont le siège social est sis 2 impasse Kullmann à (55000) BAR-LE-DUC, le fonds de commerce de réparation de tous types d'automobiles et de véhicules utilitaires, exploité sous l'enseigne NORD EST PNEUS - EUROMASTER, sis 2 impasse Kullmann à (55000) BAR-LE-DUC, immatriculé au RCS de Nancy sous le n° 389.330.879 en tant qu'établissement secondaire.

Cette cession a été consentie et acceptée moyennant le prix de cent trente-huit mille huit cent cinquante euros TTC (138.850 € TTC), se décomposant comme suit :
- Éléments incorporels : 25.147,47 €
- Éléments corporels : 113.702,53 €

L'entrée en jouissance est fixée au 9 avril 2026.

Conformément aux dispositions des articles L.141-12 et suivants du Code de commerce, les oppositions s'il y a lieu devront être notifiées dans le délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales requises, entre les mains du séquestre amiable désigné à cet effet : la SAS PERSON BODART PETITPAS BON MAAS NOTAIRES, sise 25 rue Drouas à (54200) TOUL, en la personne de Maître Alexandre MAAS, Notaire Associé.

Pour avis,
Le Cessionnaire.

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASSP en date du 09/04/2026, enregistré le 21/04/2026 au SIE de BAR-LE-DUC Dossier n°202600007662 référence 5504P312026A00389, L'EURL NORD EST PNEUMATIQUES, immatriculée au RCS de Nancy sous le n° 389.330.879, dont le siège social est sis 4 rue de Vauban à (54200) TOUL a cédé à la SARL NORD EST PNEUS COMMERCY, exploitant sous le nom commercial NORD EST PNEUS, SARL au capital de 1000 € immatriculée au RCS de Bar-le-Duc sous le n° 992.401.935, dont le siège social est sis ZA de la Canaire, rue d'Euville à (55200) COMMERCY, le fonds de commerce de réparation de tous types d'automobiles et de véhicules utilitaires, exploité sous l'enseigne NORD EST PNEUS - EUROMASTER, six ZA de la Canaire, Rue d'Euville, 55200 Commercy, immatriculé au RCS de Nancy sous le n° 389.330.879 en tant qu'établissement secondaire.

Cette cession a été consentie et acceptée moyennant le prix de trois cent mille trois cent trente et un euros (300.331 € TTC), se décomposant comme suit :
- Éléments incorporels : 252.278 €
- Éléments corporels : 48.053 €

L'entrée en jouissance est fixée au 9 avril 2026.

Conformément aux dispositions des articles L.141-12 et suivants du Code de commerce, les oppositions s'il y a lieu devront être notifiées dans le délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales requises, entre les mains du séquestre amiable désigné à cet effet : la SAS PERSON BODART PETITPAS BON MAAS NOTAIRES, sise 25 rue Drouas à (54200) TOUL, en la personne de Maître Alexandre MAAS, Notaire Associé.

Pour avis,
Le Cessionnaire.

Lire aussi les annonces légales en page 18

PRÉFECTURE DE LA MEUSE
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

AVIS DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE (INB) DU CENTRE DE STOCKAGE EN COUCHE GEOLOGIQUE PROFONDE DES DECHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET DE MOYENNE ACTIVITE A VIE LONGUE (CIGEO) DEPOSEE PAR L'AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS (ANDRA)

Par arrêté interpréfectoral n° 2026-1303 du 17 juin 2026, **l'enquête publique** portant sur la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base (INB) du centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo) déposée par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (Andra), initialement prévue **du lundi 18 mai 2026 à 09H00 au jeudi 02 juillet 2026 à 12H00, est prolongée jusqu'au jeudi 16 juillet 2026 à 17H00.**

Durant la période de prolongation de l'enquête, les modalités d'organisation prévues à l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête n° 2026-587 du 09 avril 2026 continuent d'être appliquées, notamment en matière de désignation de la commission d'enquête ainsi que des lieux et des horaires où peut être consulté le dossier d'enquête, soit :

- Sur support papier en mairie de Gondrecourt-le-Château, siège de l'enquête, et dans les mairies de Bonnet, Bure, Cirfontaines-en-Ornois, Gillaumé, Horville-en-Ornois, Houdelaincourt, Mandres-en-Barrois, Ribeaucourt, Saint-Joire et Saudron, aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- Sur support numérique en mairie de Gondrecourt-le-Château, siège de l'enquête ;
- Lors des permanences assurées par la commission d'enquête ;
- Sur le site internet dédié à l'enquête publique : ***https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo***

- Sur le site internet de l'Andra : ***https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference***

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat :
- En Meuse : ***www.meuse.gouv.fr*** - rubrique ***https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/CIGEO/Demande-d-autorisation-de-creation-de-Cigeo*** ;
- En Haute-Marne : ***www.haute-marne.gouv.fr*** - rubrique ***https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/CIGEO/Demande-d-autorisation-de-creation-de-Cigeo***

Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants :
- Préfecture de l'Ain (www.ain.gouv.fr) ;
- Préfecture de l'Aube (www.aube.gouv.fr) ;
- Préfecture des Bouches-du-Rhône (www.bouches-du-rhone.gouv.fr) ;
- Préfecture de la Côte-d'Or (www.cote-dor.gouv.fr) ;
- Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr) ;
- Préfecture de la Manche (www.manche.gouv.fr) ;
- Préfecture de Meurthe-et-Moselle (www.meurthe-et-moselle.gouv.fr) ;
- Préfecture du Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr) ;
- Préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).

Par ailleurs, des postes informatiques seront mis à la disposition du public pour la libre consultation du dossier :

- à la préfecture de la Meuse, 40, rue du Bourg, à Bar-le-Duc (55000) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30 ;

- à la sous-préfecture de Commercy, 22, avenue Stanislas, à Commercy (55200) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 ;

- à la préfecture de la Haute-Marne, 89, rue Victoire de la Marne, à Chaumont (52000) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 ;

- à la sous-préfecture de Saint-Dizier, 54, rue Gambetta, à Saint-Dizier (52100) aux jours ouvrables au public et aux horaires suivants : 09h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55130) - 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante : ***dac-cigeo@mail.registre-numerique.fr***
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes ayant accueilli des permanences de la commission d'enquête et où peut-être consulté le dossier d'enquête en format papier ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante : ***https://www.registre-numerique.fr/dac-cigeo***

DEUX RÉUNIONS D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC COMPLÉMENTAIRES SE TIENDRONT :

- LE SAMEDI 04 JUILLET 2026 DE 14H30 À 16H30 À LA SALLE DUMAS DE BAR-LE-DUC (55000), SITUÉE 1 PLACE SAINTE-CATHERINE,

- LE MERCREDI 08 JUILLET 2026 DE 18H30 À 20H30 À LA SALLE DES FÊTES DE CHAUMONT (52000), SITUÉE 7 RUE DE LORRAINE.

Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, **soit au plus tard le jeudi 16 juillet 2026 à 17h00.**

Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).

L'accomplissement des formalités de clôture de l'enquête prévue aux articles 12 et 13 de l'arrêté interpréfectoral n° 2026-587 du 09 avril 2026 est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

EP 26-0174 P / contact@publilegal.fr

ENTREPRENEURS ET PARTICULIERS
Notre plateforme : **http//legales.vieagricole-meuse.fr**
vous permet de saisir votre annonce légale en ligne et d'obtenir immédiatement une attestation de parution.
Contact : 03 29 83 30 43

LÉGALES

Notre équipe du service des annonces légales se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

09 70 80 86 12 serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT en vue de la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sillery

Une enquête publique est ouverte du 7 septembre 2026 à 9h00 au 6 octobre 2026 inclus, à 17h30 par arrêté préfectoral n°2026-EP-156-IC sur la demande de permis de construire déposée par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, dont le siège social est situé : 206 rue la Fayette, 75010 PARIS, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sillery.
À cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale n° MRAe 2025APGE56 en date du 2 juin 2025, sera déposée à la mairie de Sillery où chacun pourra en prendre connaissance pendant 30 jours consécutifs, **du 7 septembre 2026, à 9h00, au 6 octobre 2026 inclus, à 17h30**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :
- en mairie de Sillery (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'État dans la Marne :
https://www.marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-consultations/Enquetes-publiques/Autres-enquetes.
Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Sillery aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur, ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :
- par correspondance, à la mairie de Sillery (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2026-EP-156-IC ;
- par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7493 ou par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-7493@registre-dematerialise.fr.
Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le 6 octobre 2026, à 17h30.
Monsieur Jean-Paul GRASMUCK, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siégera, dans la mairie, aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :
- **7 septembre 2026, de 9h00 à 11h30, en Mairie de Sillery ;**
- **15 septembre 2026, de 15h00 à 17h30, en Mairie de Sillery ;**
- **25 septembre 2026, de 9h00 à 11H30, en Mairie de Sillery ;**
- **30 septembre 2026, de 9h00 à 11H30, en Mairie de Sillery ;**
- **6 octobre 2026, de 15h00 à 17H30, en Mairie de Sillery.**

Conformément à l'article L. 123-4 du Code de l'environnement et à la décision précitée, M. Benoît LINGLET assurera sa suppléance en cas d'empêchement.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Sillery. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet. Des informations peuvent être demandées :
- auprès de Mme Apolline AUDRAIN, soit par courriel à l'adresse : concertation-projets@photosol.fr soit par voie postale à la SAS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 206 rue La Fayette – 75010 PARIS ;
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par courriel à l'adresse : ddt-participations-public@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité Procédures environnementales) – 40, boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 16 juillet 2026
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur départemental par subdélégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,
SIGNÉ
Vincent ROGER

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la SAS Centrale photovoltaïque de la Grande Pâture en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Cheppes-la-Prairie

Une enquête publique est ouverte du 4 septembre 2026 à 10h30 au 5 octobre 2026 inclus jusqu'à 12h00 par arrêté préfectoral n°2026-EP-157-IC sur la demande de permis de construire déposée par la SAS Centrale photovoltaïque de la Grande Pâture, dont le siège social est situé : 3 rue de l'Arrivée, 75015 PARIS, en vue de créer une centrale photovoltaïque flottante et au sol sur le territoire de la commune de Cheppes-la-Prairie.
À cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale n° MRAe 2025APGE54 en date du 28 mai 2025, sera déposée à la mairie de Cheppes-la-Prairie où chacun pourra en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, **soit du 4 septembre 2026 à 10h30 au 5 octobre 2026 inclus jusqu'à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :
– en mairie de Cheppes-la-Prairie (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
– sur le site internet des services de l'État dans la Marne: https://www.marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-consultations/Enquetes-publiques/Autres-enquetes.
Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Cheppes-la-Prairie aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur, ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :
– par correspondance, à la mairie de Cheppes-la-Prairie (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2026-EP-157-IC ;
– par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7509 ou par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-7509@registre-dematerialise.fr.
Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le 5 octobre 2026 à 12h00.
M. Christophe CHANTEREAUX, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siégera, dans la mairie, aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :
- 4 septembre 2026, de 10h30 à 13h00, en Mairie de Cheppes-la-Prairie ;
- 12 septembre 2026 de 9h00 à 12h00, en Mairie de Cheppes-la-Prairie;
- 5 octobre 2026, de 10h00 à 12h00, en Mairie de Cheppes-la-Prairie.
Conformément à l'article L. 123-4 du Code de l'environnement et à la décision précitée, Mme Damien DENYS assurera sa suppléance en cas d'empêchement. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Cheppes-la-Prairie. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la SAS Centrale photovoltaïque de la Grande Pâture.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.Des informations peuvent être demandées :
– auprès de M. Stanislas De La Rochefoucauld, soit par courriel à l'adresse : développement@anavelbraz.com soit par voie postale à la SAS Centrale photovoltaïque de la Grande Pâture : 3 rue de l'Arrivée – 75015 PARIS ;
– auprès de la Direction départementale des territoires, soit par courriel à l'adresse : ddt-participations-public@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité Procédures environnementales) – 40, boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 28 juillet 2026
Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur départemental et par subdélégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,
Signé
Vincent ROGER

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté Égalité Fraternité

AVIS DE CHANGEMENT DE DATE ET LIEU DE RÉUNION DE CLÔTURE CONSULTATION DU PUBLIC

consultation dématérialisée prévue à l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Sainte-Ménehould présentée par la société « LA COVELINE »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte **du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus,** sur la demande présentée par la Société LA COVELINE dont le siège social se situe au 2 Parc de Brocéliande - 35 760 Saint-Grégoire, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Sainte Ménehould.
Par décision n° E26000066/51 du 22 mai 2026, Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre Gador commissaire enquêteur, commandant de Police honoraire et Madame Ingrid LINGELLE en tant que suppléante.
La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis affiché aisément et consultable en mairies de Chaudefontaine (51) ; Florent-en-Argonne (51) ; Sainte-Ménehould (51) ; Clermont-en-Argonne (55) ; Futeau (55) ; Le Neufour (55) et Les Islettes (55).
De plus, le plan d'épandage ratteché à l'installation concerne les communes suivantes : Argers, Belval-en-Argonne, Chaudefontaine, Contault, Dampierre-le-Chateau, Dommartin-Dampierre, Dommartin-Varimont, Herpont, La Chapelle-Felcourt, La Croix-en-Champagne, La Neuville-aux-Bois, Le Vieil-Dampierre, Les Charmontois, Maffrécourt, Malmy, Noirlieu, Possesse, Remicourt, Saint-Marc-sur-le-Mont, Saint-Remy-Sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Sivry-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Ville-sur-Tourbe et Laheycourt (55).
Dans le cadre de cette consultation, sont organisées :
- une réunion publique d'ouverture, le mardi 28 juillet 2026, de 18h00 à 20h00, à la mairie de La Grange-aux-Bois située rue du Calvaire – 51 800 La Grange aux Bois ;
- une réunion de clôture, le jeudi 1er octobre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle du quartier Valmy – 30 allée des Cuirassiers – 51 800 Sainte-Ménehould, en lieu et place du mardi 22 septembre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle espace La Fontaine – quartier des Verles Voyes – 8 rue du Mont l'Hermite – 51 800 Sainte-Ménehould.

Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de Sainte-Ménehould afin de recueillir les observations éventuelles du public :
- le mercredi 2 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 14 septembre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00.
Pendant la durée de la consultation du public, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7446/
Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante consultation-du-public-7446@registre-dematerialise.fr
Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ et donc visibles par tous.
Les intéressés pourront présenter leurs observations, propositions et contre-propositions :
- par correspondance ou dépôt à la mairie de Sainte-Ménehould, commune siège de la consultation du public, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;
Ce dossier est également consultable sur demande, à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne à l'adresse mail ddt-participations-public@marne.gouv.fr ;
Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, la tierce expertise, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également diffusés sur le site de la consultation.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ pendant une durée d'un an à compter de leur publication sur le site précité ainsi que sur le site des services de l'État dans la Marne à l'adresse suivante :
https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/METHANISATION/LA-COVELINE ;
Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Concernant la demande présentée par la société LA COVELINE, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Nathalie BUREAU responsable du dossier, par mail à «nathalie.bureau@engie.com» ou par voie postale, à la société LA COVELINE – 2 Parc de Brocéliande – 35 760 Saint-Grégoire.
Des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à Direction départementale de la Marne – Service environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2026
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur départemental des territoires adjoint
SIGNÉ
Philippe LEFRANC



L'ÉCONOMIE VOUS PASSIONNE
Retrouvez notre **SUPPLÉMENT ÉCONOMIE** pour tout connaître sur l'actualité de la région
Rendez-vous chaque MARDI dans vos journaux
L'union ECO L'Ardennais ECO

P.J. 6

se en ligne (SPEL) la-marne-agricole.fr sont habilités par arrêté préfectoral à publier les annonces judiciaires et légales (AJL) pour le département du ministère de la Culture du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des 0,187 euro hors taxes du caractère et selon les forfaits.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulegales.fr publie l'ensemble des annonces entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010.

Actulégales fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les anonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

EARL MARTIN ERIC

Exploitation A Responsabilité Limitée au capital de 88 420.43 €
Siège social : 2 Grande Rue - 51600 ARGERS
326 890 217 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 30/06/2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus pour sa gestion et déchargé de son mandat de liquidateur Monsieur Frédéric MARTIN demeurant 10 Route de Vanault - 51330 VERNANCOURT.

Les associés ont également procédé à la clôture de liquidation de la société avec effet au 30/06/2025.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation est effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne).

Pour avis,
le liquidateur.

GFA DU MAZIN

Société Civile au capital de 390 000 €
51300 SAINT AMAND SUR FION
387 676 786 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par PVAGE du 1/04/26, les associés ont accepté que Jean-Daniel DOMMANGE, demeurant 2 rue des Hauts Prés - 51300 SAINT AMAND SUR FION, démissionne de ses fonctions et soit remplacé par Patricia DOMMANGE, demeurant 74 Faubourg de Saint Dizier - 51300 VITRY LE FRANCOIS, et de fixer le siège social 2 rue des Hauts Prés - 51300 SAINT AMAND SUR FION.

MELVIRA

Société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 50 euros
Siège social : Avenue Pierre et Marie Curie, 51530OIRY
838 903 201 RCS REIMS

AVIS

Le 3 septembre 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de Avenue Pierre et Marie Curie, 51530OIRY au 31, rue Edouard Vaillant 51200 EPERNAY à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. POUR AVIS

BELICIOUS

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 1 RUE ERNEST DAGONET 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
949 912 927 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 08/01/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 08/01/2025, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Michel FRICOT demeurant 3 Quai Barbat, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 QUAI BARBAT 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Mention en sera faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

SOUTIRAN & ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 484 876 Euros
Siège social : 3, Rue de Crilly 51150 AMBONNAY
R.C.S. REIMS B 380 365 510

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet 2026 et du Conseil d'administration du 7 septembre 2026, le capital a été augmenté de 242 438 euros en numéraire.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 6 - Apports

Il est ajouté l'alinéa suivant :

En date du 3 septembre 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 242 438 euros, en numéraire, pour être porté de 242 438 euros à 484 876 euros.

Cette augmentation de capital a été assortie d'une prime d'émission d'un montant de 831 216 euros, laquelle a été intégralement affectée au compte « Prime d'émission ».

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à 484 876

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS DE CHANGEMENT DE DATE ET LIEU DE RÉUNION DE CLÔTURE CONSULTATION DU PUBLIC

Consultation dématérialisée prévue à l'article L. 181-10-1 du Code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale portant sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Sainte-Ménehould

présentée par la société « LA COVELINE »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte du mercredi 15 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 inclus, sur la demande présentée par la Société LA COVELINE dont le siège social se situe au 2 Parc de Brocéliande - 35 760 Saint-Grégoire, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de Sainte-Ménehould.

Par décision n° E26000066/51 du 22 mai 2026, Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur Jean-Pierre Gadon commissaire enquêteur, commandant de Police honoraire et Madame Ingrid LINGELLE en tant que suppléante.

La présente consultation est annoncée dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site concerné au moyen du présent avis affiché aisément et consultable en mairies de Chaudefontaine (51) ; Florent-en-Argonne (51) ; Sainte-Ménehould (51) ; Clermont-en-Argonne (55) ; Futeau (55) ; Le Neufour (55) et Les Islettes (55).

De plus, le plan d'épandage rattaché à l'installation concerne les communes suivantes : Argers, Belval-en-Argonne, Chaudefontaine, Contault, Dampierre-le-Chateau, Dommartin-Dampierre, Dommartin-Varimont, Herpont, La Chapelle-Felcourt, La Croix-en-Champagne, La Neuville-aux-Bois, Le Vieil-Dampierre, Les Charmontois, Maffrécourt, Malmy, Noirlieu, Possesse, Remicourt, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Remy-Sur-Bussy, Saint-Thomas-en-Argonne, Sivry-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy-et-Bellay, Ville-sur-Tourbe et Laheycourt (55).

Dans le cadre de cette consultation, sont organisées :

- une réunion publique d'ouverture, le mardi 28 juillet 2026, de 18h00 à 20h00, à la mairie de La Grange-aux-Bois située rue du Calvaire - 51 800 La Grange aux Bois ;
- une réunion de clôture, le jeudi 1er octobre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle du quartier Valmy - 30 allée des Cuirassiers - 51 800 Sainte-Ménehould, en lieu et place du mardi 22 septembre 2026 de 18h00 à 20h00, à la salle espace La Fontaine - quartier des Vertes Voyes - 8 rue du Mont l'Hermite - 51 800 Sainte-Ménehould.

Le commissaire enquêteur siégera à la Mairie de Sainte-Ménehould afin de recueillir les observations éventuelles du public :

- le mercredi 2 septembre 2026, de 10 h 00 à 12 h 00 ;
- le lundi 14 septembre 2026, de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de la consultation du public, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7446/

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : consultation-du-public-7446@registre-dematerialise.fr

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ et donc visibles par tous.

Les intéressés pourront présenter leurs observations, propositions et contre-propositions :

- par correspondance ou dépôt à la mairie de Sainte-Ménehould, commune siège de la consultation du public, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les insérera sur le site internet dématérialisé ;

Ce dossier est également consultable sur demande, à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne à l'adresse mail ddt-participations-public@marne.gouv.fr .

Le dossier, mis à la consultation du public, est amené à évoluer au fil de l'instruction, en fonction de la disponibilité des différents avis rendus et des échanges avec le pétitionnaire. Tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend public sur le site internet de la consultation, notamment, les différents avis obligatoires, dont celui de l'Autorité environnementale, dès qu'ils sont émis ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis. Les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, la tierce expertise, les observations et les propositions du public, les réponses éventuelles du pétitionnaire, le cas échéant, y compris celles formulées lors des réunions publiques, sont également diffusés sur le site de la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7446/ pendant une durée d'un an à compter de leur publication sur le site précité ainsi que sur le site des services de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Dossiers-ICPE-Autorisation/METHANISATION/LA-COVELINE .

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Concernant la demande présentée par la société LA COVELINE, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Nathalie BUREAU responsable du dossier, par mail à «nathalie.bureau@engie.com» ou par voie postale, à la société LA COVELINE - 2 Parc de Brocéliande - 35 760 Saint-Grégoire.

Des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à Direction départementale de la Marne - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2026
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires adjoint,
SIGNE
Philippe LEFRANC

P.J. 7

SELARL CHAUTARD DAVESNE JUSTICE

Maître Hélène CHAUTARD – JOLLY

Commissaire de Justice associée

Office de SEZANNE (51120)

33 Rue Aristide Briand

(tél. : 03.26.42.54.09)
cdjsezanne@chautard-davesne.fr

PROCES VERBAL de CONSTAT

***

Affichage d'un avis de consultation du public en mairie de SAINTE MENEHOULD

***

29 juin 2026

SAS LA COVELINE

P.J. 8

SELARL CHAUTARD DAVESNE JUSTICE

Maître Hélène CHAUTARD – JOLLY

Commissaire de Justice associée

Office de SEZANNE (51120)

33 Rue Aristide Briand

(tél. : 03.26.42.54.09)
cdjsezanne@chautard-davesne.fr

PROCES VERBAL de CONSTAT

***

Affichage d'un avis de consultation du public sur site

***

29 juin 2026

SAS LA COVELINE

P.J. 9

SELARL CHAUTARD DAVESNE JUSTICE

Maître Hélène CHAUTARD – JOLLY

Commissaire de Justice associée

Office de SEZANNE (51120)

33 Rue Aristide Briand

(tél. : 03.26.42.54.09)
cdjsezanne@chautard-davesne.fr

PROCES VERBAL de CONSTAT

***

Affichage d'un avis de consultation du public en mairie de SAINTE MENEHOULD

***

21 AOUT 2026

SAS LA COVELINE

P.J. 10

SELARL CHAUTARD DAVESNE JUSTICE

Maître Hélène CHAUTARD – JOLLY

Commissaire de Justice associée

Office de SEZANNE (51120)

33 Rue Aristide Briand

(tél. : 03.26.42.54.09)
cdjsezanne@chautard-davesne.fr

PROCES VERBAL de CONSTAT

***

Affichage d'un avis de consultation du public sur site

***

21 AOÛT 2026

SAS LA COVELINE

P.J. 11

SELARL CHAUTARD DAVESNE JUSTICE

Maître Hélène CHAUTARD – JOLLY

Commissaire de Justice associée

Office de SEZANNE (51120)

33 Rue Aristide Briand

(tél. : 03.26.42.54.09)
cdjsezanne@chautard-davesne.fr

PROCES VERBAL de CONSTAT

***

Affichage d'un avis de consultation du public en mairie de SAINTE MENEHOULD

***

16 octobre 2026

SAS LA COVELINE

P.J - 12

SELARL CHAUTARD DAVESNE JUSTICE

Maître Hélène CHAUTARD – JOLLY

Commissaire de Justice associée

Office de SEZANNE (51120)

33 Rue Aristide Briand

(tél. : 03.26.42.54.09)
cdjsezanne@chautard-davesne.fr

PROCES VERBAL de CONSTAT

***

Affichage d'un avis de consultation du public sur site

***

16 OCTOBRE 2026

SAS LA COVELINE

Ce projet de méthanisation est-il compatible avec la circulation ?

Sainte-Ménehould. Engie Bioz, par l'intermédiaire de la société La Coveline, projette d'ouvrir une unité de méthanisation avec le prestataire Sébastien Fouraux. Une enquête publique va être ouverte pour notamment réfléchir aux conséquences sur la circulation en centre-ville.



Alexis Bouzin
abouzin@lunion.fr

C'est un vieux projet qui ressurgit. Engie Bioz a repris le dossier du méthaniseur qui serait implanté à proximité de la route départementale 3 entre La Grange-aux-Bois et Les Vignettes, à Sainte-Ménehould, dans les champs situés en face de l'aire de repos. Depuis 2014, l'agriculteur Sébastien Fouraux a en tête d'ouvrir un tel équipement dans la commune. Son idée d'alimenter le complexe aquatique et sportif L'Aquarelle n'a pas été retenue mais il a lancé un nouveau projet en 2020. Finalement, Engie Bioz, qui devait être coactionnaire de son projet au départ, a repris à son compte cette unité de méthanisation, Sébastien Fourreau devenant prestataire pour le stockage des matières. La société La Coveline porte le projet.

Une nouvelle version du projet a été présentée en conseil municipal le 9 juillet et elle n'a pas manqué de faire réagir les élus de la majorité, pas toujours d'accord. Le sujet principal de crispation est le trafic supplémentaire de poids lourds dans le centre-ville de Sainte-Ménehould. « *222 véhicules vont se croiser dans les deux sens. La ville va être bloquée pendant plusieurs mois. C'est l'équivalent de 10 véhicules par heure. Cela va abîmer les trottoirs. Il faudrait étudier une alternative pour désengorger le trafic* », a dénoncé le conseiller municipal et commerçant Cédrick Proix. Une estimation prévoit en effet, au maximum, un trafic de près de 222 camions par jour en avril, mai, septembre et octobre, au moment des apports de matière et des épandages, soit plus de dix camions par heure.

> « Nous serons vigilants sur la sécurité en ville »
> **Régis Piot**

Le principe étant le suivant : des déchets organiques (cultures intermédiaires, ensilage de maïs, herbes, paille de céréale…) sont stockés. La fermentation dégage du méthane et du gaz carbonique qui, une fois épurés, deviennent du biométhane. Cette énergie est redistribuée dans le réseau de gaz naturel. Les résidus des matières organiques restantes, le digestat, peuvent être utilisés comme fertilisants agricoles.



Cet investissement d'environ 20 millions d'euros doit permettre de générer 40 GWH d'énergie pour le réseau national, soit l'équivalent de la consommation d'environ 10 000 foyers. **GRDF**

Cela générera un transport du digestat à épandre sur une grande zone autour de Sainte-Ménehould à raison d'environ 33 tonnes liquides et 6 300 tonnes solides par an. La matière est stockée sur site et chez le prestataire, puis épandues selon un cadre légal contrôlé dans, pour l'instant, vingt-six communes de la Marne et la Meuse. « *Pourquoi ce site de méthanisation ne s'installe-t-il pas à la sortie de la ville, du côté du prestataire, pour éviter que les camions la traverse ?* », a interrogé une conseillère municipale particulièrement attentive à la circulation rue Chanzy. Pas de réponse. On sait seulement que la parcelle visée se situe à proximité immédiate du réseau de gaz, ce qui facilite la connexion.

Prendre connaissance du projet détaillé

Le maire Régis Piot invite les membres du conseil et les habitants à prendre connaissance du projet détaillé, à participer aux réunions et aux permanences publiques. Il se dit favorable au projet mais est réservé sur la sécurité en ville : « *C'est une entreprise sérieuse. Je pense que le site sera bien tenu, comme ailleurs. La crainte est l'intervention d'un prestataire qui va traverser la ville pour entreposer la matière chez lui. Nous serons vigilants sur la sécurité en ville. Quant à l'odeur, je ne pense pas qu'il y en aura.* » En revanche, il s'est montré plus incisif après plusieurs échanges sur la circulation en centre-ville. « *C'est le problème français : on doit faire des progrès mais on ne veut pas ce genre d'installation chez soi.* »

L'ouverture du site est pour l'instant envisagée « *fin 2028, début 2029* ». ●

Une enquête publique ouverte

Ce sujet fait l'objet d'une enquête publique entre le 15 juillet au 15 octobre, à la fois en papier en mairie et sur Internet. Deux réunions publiques sont prévus : une première à La Grange-aux-Bois le mardi 28 juillet à 18 heures, une seconde à l'espace La Fontaine à Sainte-Ménehould le mardi 22 septembre à 18 heures. Le commissaire-enquêteur assurera des permanences en mairie le mercredi 2 septembre de 10 heures à midi et le lundi 14 septembre de 15 à 17 heures.

POMPES FUNÈBRES LEDRU & FAVRE
ORGANISATION D'OBSÈQUES
MARBRERIE - CHAMBRES FUNÉRAIRES
Permanence décès 24 h/24 et 7 j/7
SAINTE-MENEHOULD
03 26 60 81 59 - 07 88 95 76 65
pfledrufavre@gmail.com
www.pf-ledrufavre.com

CHAUFFERT
MAISON CHAUFFERT
SERVICES FUNÉRAIRES 24H/24
MARBRERIE - FUNÉRARIUM
Contrat obsèques sur-mesure
SAINTE-MENEHOULD
03 26 60 18 63
www.chauffert.fr

Vous êtes professionnel et souhaitez paraître dans cette rubrique ?
Contactez-nous
0970.808.612

Sainte-Ménehould

L'office territorial du sport annule le mini-raid canoë ce mardi 14 juillet

L'office territorial du sport informe que le mini-raid canoë qui devait se dérouler ce mardi 14 juillet après-midi est annulé.

« *La forte canicule perdure avec des températures de 35 à 37 degrés annoncées pour le 14 juillet après midi. Dans ces conditions, nous ne souhaitons exposer ni le public, ni les nombreux bénévoles mobilisés sur les différents ateliers,* exprime l'OTS. *Par ailleurs, les milieux aquatiques souffrent énormément et en particulier la rivière sur le tour de ville. Nous savons votre attachement pour cet événement, qui rencontre toujours un grand succès populaire et malgré toute notre envie de vous y retrouver, la raison fait que nous vous annonçons l'annulation du mini-raid canoë.* »

L'équipe de l'office territorial du sport donne rendez-vous le 6 septembre à l'occasion de la Fête du Sport. ●

P. J. 14

La population questionne le projet de méthanisation

Sainte-Ménehould. Dans une annexe de la mairie du hameau de La Grange-aux-Bois, où la chaleur se faisait ressentir tant il y avait du monde, une centaine de personnes ont autant partagé leurs réserves que leurs questions aux porteurs du dossier.



Noé Kolanek

nkolanek@lunion.fr



Cette réunion a attiré une centaine d'habitants, dont de nombreux résidents des quartiers de La Vignette et de La Grange-aux-Bois, directement concernés par le projet. **Noé Kolanek**

1 La circulation

Pendant les deux heures d'échanges – particulièrement musclés – entre les responsables du projet de méthanisation à Sainte-Ménehould et la population, ce mardi lors d'une réunion publique, le sujet brûlant de la circulation a été abordé plusieurs fois.

« *Quel va être l'impact sur la circulation à Menou, est-ce que ça va être dangereux pour nos enfants ?* », demande une résidente, l'air remonté. Elle s'inquiète de la saturation possible du trafic au niveau de la rue Chanzy, artère principale du bourg, déjà sujet à une circulation difficile par moments, avec la présence de nombreux passages piétons.

> « Le passage des camions aura principalement lieu de 8 à 17 heures en semaine »
>
> **Mathilde Germain**
> cheffe de projet

Mathilde Germain, cheffe de projet de méthanisation chez Engie Bioz (l'entreprise qui porte le projet par l'intermédiaire de la société La Coveline), confirme les chiffres évoqués jusqu'ici : un pic de trafic de 222 camions par jour, 111 allers et autant pour le retour, certains mois (avril, mai, septembre et octobre). Et précise : « *Leur passage aura principalement lieu de 8 à 17 heures lors des horaires d'ouverture du site, en semaine. Mais lors des périodes d'étendage, cela pourrait être exceptionnellement plus tard, et aussi durant le week-end* ».

55 % des camions prendraient la direction de La Grange-aux-Bois, vers l'ouest, tandis que les 45 % restant passeraient par La Vignette, et se dirigeraient donc vers l'est en traversant la ville-centre.

Une version contestée avec des chiffres à l'appui par certains. C'est le cas d'André Louis, ancien élu de l'équipe municipale de Bertrand Courot, qui a étudié le dossier et ses subtilités, avant de ponctuer son développement par cette formule : « *On n'est pas là pour décider si on est pour ou contre le projet de méthanisation, on est là pour décider du style de vie qu'on veut à Sainte-Ménehould* ».

2 La localisation

« *Pourquoi cet endroit ? Vous voyez bien tout le trafic qu'il va y avoir en ville* », enchérit un Argonnais tout aussi indigné. Interrogation qui permet à Nathalie Bureau, responsable développement d'Engie Bioz, d'expliquer la méthode de sélection retenue dans le cadre de ce projet : « *On définit un territoire large avec un potentiel, après on trouve un foncier qui répond à nos critères, au nombre de 50* ». À ce jour, le plan d'épandage recense 1 700 hectares de terres agricoles susceptibles de recevoir le digestat issu du futur méthaniseur. Les porteurs du projet ont par ailleurs engagé une nouvelle campagne d'études pour porter cette surface à 2 600 hectares afin de disposer d'une marge supplémentaire. Selon nos informations, les porteurs du projet, conscients des perturbations sur la circulation, mènent une réflexion pour revoir la répartition du stockage entre le site de méthanisation et la structure d'un sous-traitant, située à l'entrée de la ville côté Châlons.

3 Les bienfaits pour le territoire

Nicolas Helloco, enseignant et adjoint au maire de Sainte-Ménehould, se questionne : « *On se bat tous pour le cadre de vie, quels sont les gains pour nous ? Donnez-moi trois exemples* ». Après une première réponse semblable, selon lui, « *à une copie blanche* », il relance sur le même point. Cette fois, Nathalie Bureau explique que « *c'est un projet qui évite de la pollution puisque c'est un site qui est là pour générer de l'énergie renouvelable en substitution d'énergies fossiles* ». Cette unité de méthanisation offrirait en outre « *un revenu complémentaire aux agriculteurs* [partenaires] », ajoute la responsable à propos de ceux qui souhaiteraient vendre une partie de leurs cultures intermédiaires. Des agriculteurs et éleveurs, présents dans la salle, ne sont pas de cet avis : « *C'est faux ! Donnez-nous des chiffres !* » Ce à quoi Alexandre Faudier, responsable d'autorisation environnementale chez Engie Bioz, répond : « *On a 800 agriculteurs en contrat avec nous* ». Les éleveurs présents à cette réunion craignent par ailleurs que le projet crée une « *concurrence déloyale* » sur le marché des cultures intermédiaires. Les prix d'achat proposés par les porteurs du projet étant jugés particulièrement attractifs pour les vendeurs, ces derniers pourraient préférer vendre à Engie Bioz plutôt qu'à des agriculteurs dans le besoin. Enfin, trois emplois seront créés. Un maigre butin selon l'Argonnais Michel Pierre Dit Mery : « *Est-ce un projet d'avenir pour le territoire ? On perd des habitants, on ferme des classes, la population est vieillissante. Ce dont on a besoin, ce sont de projets qui créent des emplois. Il va créer quoi ? Deux ou trois emplois, ce n'est pas suffisant !* »

4 Les risques

Côté olfactif, une « *modélisation avec des hypothèses majorantes* » a été constituée pour évaluer les effets secondaires des odeurs émises par le site. D'après elle, aucune habitation ne serait concernée par une gêne liée à des émissions odorantes. La première habitation étant située dans le quartier de La Vignette, à 770 mètres de l'unité. Toutefois, à la suite de remarques de Sylvain Matot, un habitant très sensible à l'environnement, Alexandre Faudier tempère : « *Ces représentations ont été réalisées avec un bureau d'études, mais on ne peut jamais être sûrs à 100 % que ce sera bien le cas* ».

5 La suite

À la vue de ces réponses qui ne la convainquent manifestement pas, une habitante s'exaspère : « *Il ne peut pas y avoir de retour en arrière possible ni d'annulation ?* » « *Non, à part s'il y a des conditions suspensives* », rétorque Engie Bioz, qui a déjà déposé les autorisations en mars. Au commissaire-enquêteur de préciser : « *Je ne peux plus me prononcer. Je suis obligé de faire des conclusions en évoquant les avantages et les inconvénients de ce projet, et c'est le préfet qui prendra une décision* ». Certains envisagent de lancer une pétition. Le seuil des 500 000 signatures à atteindre pour éventuellement enclencher un débat à l'Assemblée nationale paraît lointain mais cela pourrait mener à un débat sur le territoire argonnais. ●

REPÈRES

- **Ce projet** fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 15 octobre, à la fois en papier en mairie et sur Internet.
- **Une deuxième réunion publique** est prévue à l'espace La Fontaine à Sainte-Ménehould le mardi 22 septembre à 18 heures.
- **Le commissaire-enquêteur** assurera des permanences en mairie le mercredi 2 septembre de 10 heures à midi et le lundi 14 septembre de 15 à 17 heures.

P.J. 15

Le projet de méthaniseur divise les commerçants du centre-ville

Sainte-Ménehould. Le projet d'implantation d'une unité de méthanisation dans la cité divise les commerçants. Au cœur de leurs préoccupations : la perspective d'un centre-ville envahi de camions.



Plusieurs dizaines de camions traversent déjà l'étroite rue Chanzy chaque jour.
Grégoire Vuillaume



Grégoire Vuillaume
gvuillaume@lunion.fr

Une unité de méthanisation à proximité de la route départementale 3 entre La Grange-aux-Bois et Les Vignettes d'ici fin 2028, début 2029 ? Voilà un projet qui ne cesse de faire parler à Sainte-Ménehould. Notamment du côté des commerçants, qui s'inquiètent déjà de voir affluer les poids lourds en centre-ville si l'initiative de la société La Coveline (en lien avec Engie Bioz et le prestataire Sébastien Fouraux) allait à son terme. « *J'ai entendu que ça allait être un camion toutes les deux minutes en ville* », s'inquiète une commerçante, qui préfère rester anonyme.

Un projet avec des retombées pour le territoire ?

Lors de la réunion publique du 28 juillet dernier, Engie Bioz évoquait un pic de trafic de 222 camions par jour, 111 allers et autant pour le retour durant certains mois (avril, mai, septembre et octobre). « *C'est ahurissant qu'on puisse autoriser ça en centre-ville. La rue Chanzy n'est pas faite pour que semi-remorques, tracteurs, convois exceptionnels et voitures se croisent. Donc, forcément, ça va créer des problèmes de circulation* », s'agace Sandrine Vigour, gérante de la maison de la presse, place d'Austerlitz. « *Ça risque d'être vachement dangereux pour les gens. La circulation est limitée à 30 km/h, mais peu de poids lourds respectent cette limitation. La sécurité va être un gros problème. Il y a déjà eu des accidents* », ajoute Sébastien, vendeur d'électroménager rue Chanzy.

Certains commerçants sont eux-mêmes riverains et tous témoignent des vibrations et des nuisances sonores causées par le passage des poids lourds, qui perturbent la quiétude de leurs habitations. « *En plus, les camions ne nourrissent pas le commerce, ils ne font que passer. Ce n'est pas comme si c'était une grosse usine avec 100 salariés et leurs familles qui s'installent ici* », poursuit la commerçante anonyme, fermement opposée au projet. Comme elle, Sandrine Vigour n'espère aucune retombée économique directe pour son commerce. Pire, la mauvaise circulation, additionnée au manque de places de stationnement et au danger pourrait « *faire fuir les clients* ».

Un avis que ne partage pas Nizar Jlidi. Lui croit en ce projet et aux retombées qu'il pourrait avoir à plus long terme. « *On parle de création d'emplois, on parle d'activité économique, on parle de nouvelles ressources, on parle d'impôts qui vont être payés à la ville pour aider à avoir des espaces verts ou des espaces d'animation pour les gamins* », argumente le boulanger, installé rue Chanzy. Il en est certain, d'autres entreprises peuvent suivre et participer à créer une dynamique. S'il regrette, lui aussi, le manque de places de stationnement en ville, il ne se dit pas gêné par l'afflux journalier de camions. Il insiste, optimiste : « *Je lis sur les réseaux sociaux que Sainte-Ménehould est un cimetière, mais non. C'est une aventure en marche, une ville carrefour dans laquelle on peut créer plein de choses.* »

> « Les camions ne nourrissent pas le commerce, ils ne font que passer »
> **Une commerçante**

Ce discours, la buraliste Sandrine Vigour ne le renie pas. Elle indique d'ailleurs qu'elle ne signerait pas les yeux fermés une éventuelle pétition contre le projet d'unité de méthanisation. « *Je ne suis pas favorable à m'opposer systématiquement au développement économique. En revanche, les conséquences de ce projet ne doivent pas être plus néfastes que bénéfiques pour la ville* », nuance-t-elle.

Une seconde et dernière réunion publique aura lieu le 22 septembre à 18 heures dans l'espace La Fontaine à Sainte-Ménehould. L'enquête publique, lancée le 15 juillet, s'étendra, elle, jusqu'au 15 octobre 2026. ●

L'ACTUALITÉ EXPRESS

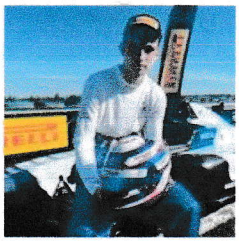

Maxence François frôle les quarts de finale
Nevers/Sainte-Ménehould. Après sa participation au Feed racing à Nevers la semaine dernière, Maxence François, le jeune pilote ménehildien de 16 ans, manque de peu les quarts de finale. Il a signé un temps moyen de 1 minute, 8 secondes et 54 centièmes de seconde (1'08'054) sur ses trois tours chronométrés, avec un meilleur chrono à 1 minute, 7 secondes 6 dixièmes de seconde (1'07'694). Il échoue donc de justesse à seulement 0,450 seconde du top 8 qualificatif pour les quarts de finale. Cette première confrontation au chronomètre confirme son potentiel identifié par le Feed Racing et alimente la dynamique du jeune pilote pour la suite de son parcours.

RENDEZ-VOUS

AUJOURD'HUI

BEAULIEU-EN-ARGONNE
Visite commentée Venez (re)découvrir l'histoire de l'ermitage de Saint-Rouin. Retrouvez l'origine et les étapes de la construction de sa chapelle étonnante, inspirée de l'architecture de Le Corbusier. Rendez-vous les 14 et 15 août à 15 heures. Gratuit, corbeille au profit de l'association les Amis de Saint-Rouin. Infos : 07 60 93 23 19.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE
Château de Braux Ouverture au public jusqu'au 30 août de 12 à 19 heures. Sur place, histoire, découverte et aventure pour toute la famille : grands jeux en bois, enquête, conception de blasons. Tarif unique : 7 euros par personne entièrement reversés aux travaux de restauration. Le week-end, le domaine peut être fermé pour mariages (se renseigner au 07 44 44 50 10). Infos sur www.chateaudebraux.com

MASSIGES
Écomusée L'éloge du travail manuel, des outils les plus insolites aux réalisations les plus exceptionnelles. À découvrir à l'Écomusée situé 11 rue de Virginy, tous les jours jusqu'au 31 août, de 14 h 30 à 18 heures. Visite 1 h 30 en moyenne. Entrée 5 euros, gratuit - 12 ans. Infos sur www.lesgirouettes.fr

VALMY
Moulin de Valmy Visite guidée en é du mardi au vendredi, de 15 h 30 à 17 heures (durée 30 minutes). Le mou de Valmy est devenu un symbole de la bataille du même nom. Découvrez le fonctionnement d'un moulin de l'intérieur et son mécanisme. Réservation conseillée au 03 26 60 36 57 ou à mediation@valmy1792.com

DEMAIN

LES ISLETTES
Musée du verre d'Argonne Samedi 15 et dimanche 16 août, les Amis du verre d'Argonne ont le plaisir d'accueill Younoussa Traoré. Suivant l'inspiration ses traditions Dogon, ses sculptures ovoïdes sont des œuvres uniques, soul flées à la volée, émaillées et finement gravées. Ouverture de 10 heures à mic et de 14 à 18 heures.
Infos sur https://verre-argonne.org/



P.J. 16

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité des contenus de VOTRE ÉDITION

Le maire rejette le projet de méthanisation actuel

Sainte-Ménehould. Le projet de méthaniseur a déjà suscité 42 contributions sur le registre public. Le maire, Régis Piot, s'oppose à sa concrétisation dans l'état actuel du projet. Il milite pour une installation côté ouest de la commune.



C'est surtout le lieu d'implantati du méthaniseur qui coince du côté de la Ville de Sainte-Ménehc explique Régis Pio
Noé Kolanek

Noé Kolanek
nkolanek@lunion.fr

La participation à la première réunion publique était forte, des commerçants râlent et des conseillers municipaux expriment leurs interrogations. Comment analysez-vous l'opposition d'une partie importante de la population à ce projet de méthanisation ?
Je les comprends complètement. C'est quand même un gros souci. Sainte-Ménehould est un territoire très spécifique. Pour venir dans la commune, on descend toujours des côtes, peu importe la direction d'où l'on vient. Il n'y a qu'un axe routier qui traverse la commune.

Qu'est-ce qui vous interpelle dans ce projet ?
C'est l'implantation du site. C'est la grosse problématique. Le reproche que je fais, c'est qu'il n'y a aucune construction en amont. Actuellement, celle qui est prévue est excentrée. Les chiffres qu'annoncent les porteurs de projet (55 % des poids lourds alimentant l'unité de méthanisation passeraient par Sainte-Ménehould, 45 % par le lieu-dit de La Vignette, NDLR) sont complètement faux. Tous les terrains d'épandage sont du côté ouest de Sainte-Ménehould (en direction de Châlons-en-Champagne donc, NDLR).
Ce n'est pas possible que ce soit que seulement 55 % des poids lourds qui transitent de ce côté-là. La localisation du projet devrait être au milieu du bassin de production.

Craignez-vous que le passage répété des poids lourds puisse endommager certains bâtiments, notamment l'hôtel de ville, construit sur pilotis ?
Le souci, avant de parler des pilotis, c'est que Sainte-Ménehould est localisée dans une zone humide. Cette zone humide ne s'assèche pas en profondeur, c'est pour ça que des maisons ont été faites sur pilotis.

Et qu'est-ce qui vous intéresse ?
Je suis de souche agricole, j'ai été agriculteur. Je suis quand même favorable au projet. Il réduit les émissions à effet de serre, limite les déchets destinés aux décharges et diminue le recours aux énergies fossiles. Et puis, ça apporte une plus-value aux exploitants agricoles. Mais, ce qui me gêne, c'est l'implantation du méthaniseur. On ne nous a jamais demandé ce que l'on en pensait.
Je ne connais pas le positionnement de l'ancienne municipalité, mais elle a tout de même voulu agrandir le Plan local d'urbanisme (PLU). Je pense qu'elle était favorable à ce projet-là.

Une alternative à ce projet pourrait-elle être acceptable selon vous ?
On est capables d'amener du gaz russe jusqu'en France, alors pourquoi pas déplacer le projet de méthanisation et créer des installations pour emmener le réseau jusqu'au projet de méthanisation.
Selon moi, dans la configuration actuelle, 85 % de la matière transportée par les poids lourds pour le méthaniseur devrait traverser la ville.
Il faut que l'implantation ait lieu côté ouest de Sainte-Ménehould.

Pourquoi cette contre-proposition pourrait être satisfaisante ?
Le nombre de véhicules qui traverse la ville serait diminué. On a une rue commerçante, un patrimoine. Les conséquences de cette unité de méthanisation, dans sa forme actuelle, vont à l'encontre de notre projet municipal.

Concrètement, que compte faire le conseil municipal ?
Au prochain conseil municipal (le 17 septembre, NDLR), on fera un argumentaire relatif au projet de méthanisation, en évoquant les points de friction, avec comme demande finale le réexamen de l'implantation.

Et si le projet est finalement validé, comment réagiriez-vous ?
Si le projet venait à exister, on aurait une ville qui ne serait plus accueillante. Je pense qu'il faudra montrer qu'on a du caractère. J'incite les habitants à venir vers le commissaire-enquêteur pour faire savoir leur désapprobation. ●

Une réunion publique à venir

La réunion publique du mardi 22 septembre au sujet du projet de méthanisation, initialement prévue à l'espace La Fontaine, aura finalement lieu à la salle du quartier Valmy pour pouvoir recevoir un maximum de personnes. Ce changement de salle implique une modification de la date à laquelle se déroulera la réunion publique. Elle est finalement reportée au jeudi 1er octobre à partir de 18 heures. L'enquête publique se poursuit quant à elle jusqu'au 15 octobre.

VIDÉO
On vous explique la configuration actuelle du projet et l'avis du maire

P.J. 17

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité des contenus de VOTRE ÉDITION

Le projet de méthanisation crispe élus et habitants

Sainte-Ménehould. Le conseil municipal a donné jeudi soir un avis défavorable au projet de méthanisation dans sa configuration actuelle. Il demande d'éclaircir certaines « insuffisances » ainsi que de « réexaminer l'implantation » du site.

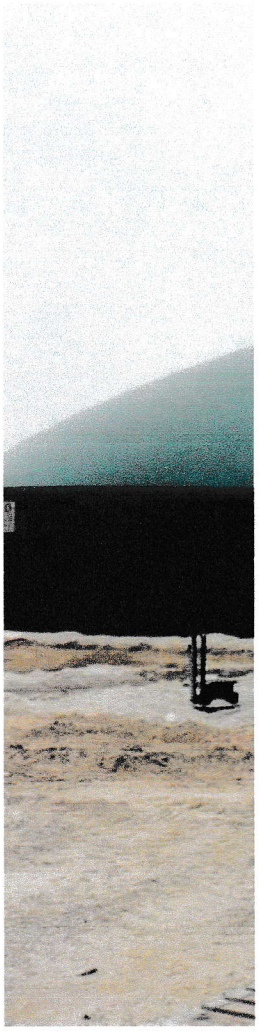

Engie Bioz prévoit d'implanter le méthaniseur dans une zone à proximité de la conduite de gaz nécessaire à son fonctionnement. **Illustration**



Dossier réalisé par **Noé Kolanek**

nkolanek@lunion.fr

Il ne fait aucun doute que la nouvelle équipe municipale fait actuellement face au premier grand défi de sa mandature. Engie Bioz porte un projet de méthanisation entre le hameau de La Grange-aux-Bois et le lieu-dit de La Vignette, à Sainte-Ménehould, qui fait débat.

Particulièrement à cause de « *son lieu d'implantation* », actuellement imaginé à l'est de la commune, ce qui obligerait pour l'heure les camions et les tracteurs approvisionnant le méthaniseur à traverser la commune. Le conseil municipal se montre aussi réservé en raison des « *insuffisances des éléments permettant d'apprécier toutes les conséquences* [de ce projet] », d'après un argumentaire étoffé de la majorité de Sainte-Ménehould.

L'argumentaire désigne des imprécisions

Celui-ci entre en détail sur une constellation de points susceptibles d'affecter la commune, selon la municipalité, si le projet venait à se réaliser dans les dispositions actuelles.

Le premier adjoint au maire, Didier Henneberg, s'est chargé de le lire pendant près d'une demi-heure lors du conseil municipal de ce jeudi.

On y apprend que l'assemblée demande des précisions sur de nombreux éléments. D'après les calculs des auteurs de l'argumentaire (basé sur l'étude initiale), le pic de mouvements s'élevant à 222 traversées du bourg à certains moments de l'année équivaut à 15 passages de véhicules par heure lors de la période haute d'activité du méthaniseur, de 7 à 22 heures. Soit un passage d'un camion ou d'un tracteur toutes les quatre minutes environ sur ce créneau horaire.

Les élus se positionnent publiquement

Cette hausse conséquente du trafic est-elle compatible avec le projet de dynamisation touristique de la commune, avec les activités commerciales de la rue Chanzy, ou encore avec le mode de vie des Ménéhildiens ? Les élus du conseil s'interrogent.

« *Est-ce que ce projet est en adéquation avec la volonté réelle du monde agricole ?* s'interroge l'adjoint au maire Nicolas Helloco. *En somme, si on émet un avis défavorable au projet et qu'on est en opposition avec l'installation d'un méthaniseur à Sainte-Ménehould, est-ce que ce que l'on refuse chez nous, on l'accepterait ailleurs sur le territoire argonnais ?* »

> Un passage de véhicule toutes les quatre minutes lors du pic d'activité

Côté est ou ouest ?

Par cette observation, le directeur d'école primaire se demande si le réexamen de l'implantation du lieu se révèle le choix le plus pertinent. Le maire de Sainte-Ménehould, Régis Piot, avait effectivement fait savoir quelques jours auparavant qu'il se battait pour une installation de l'unité de méthanisation à l'ouest du bourg, en direction de Châlons-en-Champagne.

L'argumentaire lu en conseil municipal plaide d'ailleurs pour une révision du lieu d'installation du site. Maryline Pichelin, également adjointe au maire, prolonge la pensée de Nicolas Helloco : « *J'ai du mal à penser que déplacer le projet de méthanisation côté ouest permettrait d'éviter les problèmes de circulation. Nous risquerions, à mon sens, de rencontrer les mêmes difficultés que du côté est* ».

Ce qui « *surprend* » l'adjoint au maire Cédrick Proix, c'est que le projet de méthanisation tombe dans les mains de la nouvelle équipe municipale dans sa forme évoluée voire finale. Celui qui est aussi gérant de King Jouet rue Chanzy, et donc sur l'itinéraire emprunté par les véhicules, s'inquiète de « *la mise en péril au niveau du tourisme et de ses habitants* ».

Le concernant, Didier Henneberg pointe « *l'approche et les informations qui ont été communiquées par Engie Bioz, qui continuent d'être très changeantes* ». Spécifiquement les chiffres avancés « *concernant la circulation* ». C'est pourquoi l'argumentaire vise à requérir « *toutes ces précisions* ».



« Le combat continue, on y passe énormément de temps »
Régis Piot
Maire
de Sainte-Ménehould

Après plusieurs autres interventions – et notamment celles de tous les conseillers municipaux « d'opposition constructive » présents au conseil, qui ne vont pas à contre-courant de l'argumentaire – l'assemblée a finalement décidé d'approuver, quasiment à l'unanimité, l'argumentaire. Seule Nadège Masseron s'est abstenue.

« *Le combat continue, on y passe énormément de temps* », affirme en guise de point final Régis Piot. Ou plutôt en guise de point-virgule, tant le dossier promet encore d'agiter les prochaines semaines au sein de la ville centre de l'Argonne. L'enquête publique dure jusqu'au 15 octobre avec un registre en ligne. ●

20
MILLIONS D'EUROS doivent être investis dans cet outil industriel pour produire 40 GWH d'énergie

REPÈRES

- **Un projet de méthanisation** porté par Engie Bioz, par l'intermédiaire de la société La Coveline, entre le hameau de La Grange-aux-Bois et le lieu-dit La Vignette à Sainte-Ménehould, agite l'actualité.
- **Pourquoi ?** Principalement en raison de la hausse du trafic qu'il produirait, avec de nombreux camions et tracteurs qui traverseraient le centre-ville.
- **Le dossier de présentation initial** annonçait une circulation moyenne de 17 rotations par jour, avec des pics pouvant atteindre 222 trajets par jour à certains moments de l'année.
- **Une étude actualisée** par Engie Bioz revoit à la baisse les passages de poids lourds par le centre-ville. « *Sur l'année, le trafic sera d'environ 26 poids lourds par jour traversant le centre-ville de Sainte-Ménehould* », annonce Engie.
- **Le maire Régis Piot** a fait connaître sa position : « *Je suis quand même favorable au projet mais il faut que l'implantation ait lieu côté ouest* ». Selon lui, cela permettrait aux véhicules de ne pas passer à l'intérieur de la commune.
- **L'installation** traiterait environ 43 000 tonnes d'intrants par an et produirait, en plus du gaz, près de 38 600 tonnes de digestats destinés à l'épandage.

VIDÉO
De quoi comprendre la position du maire fa à ce projet de méthani tion

P.J. 17 bis



Une contre-étude citoyenne estime à la hausse le trafic lié au projet de méthanisation

Une réunion publique au sujet du projet de méthanisation à Sainte-Ménehould a eu lieu le 28 juillet. L'ancien élu André Louis avait contesté les chiffres avancés dans le document de présentation. Il estimait que la part des poids lourds et des tracteurs venant de l'ouest et traversant la commune avait été sous-évaluée par Engie Bioz.

Il présente ses résultats comme étant les conclusions de « *quelqu'un de lambda qui travaille de son côté à partir de données véridiques* ». Le Ménéhildien complète : « *J'ai travaillé de manière solitaire jusqu'au 26 août. J'ai entendu dire qu'un petit noyau travaillait aussi de son côté, je l'ai rencontré, et on a décidé de faire un petit bout de chemin ensemble* ». Plusieurs réunions de travail avec les différents membres ont eu lieu. Après plusieurs semaines de travaux, « *des anomalies* [auraient] *été détectées* [au sein du document de présentation] ». En s'appuyant sur le dossier de présentation du projet et des données disponibles, le Ménéhildien a réalisé la « *cartographie des trajets naturels pour les intrants* (les matières organiques afin de produire du biogaz) *et pour le digestat* (résidu obtenu après le processus de méthanisation) ».

« N'asphyxions pas le poumon économique »

Pour ce faire, il a pris en compte les communes comprenant des parcelles intégrées au plan d'épandage, ainsi que celles où sont implantées les quatorze exploitations agricoles appelées à alimenter l'unité de méthanisation. Selon ses estimations, que *L'union* a pu consulter sans être en mesure de les confirmer, 96,3 % du trafic lié au transport du digestat (les résidus à épandre) passerait par Sainte-Ménehould. « *Ce qui représente 1 420 rotations* » par an, quantifie-t-il. La proportion atteindrait environ 92 % pour les véhicules acheminant les matières organiques vers l'unité de méthanisation.

Ces chiffres diffèrent de ceux avancés avant vendredi midi par le porteur du projet. De son côté, Engie Bioz affirmait, le 28 juillet, que 55 % des véhicules liés à l'unité de méthanisation traverseraient la commune de Sainte-Ménehould. Les 45 % restants se dirigeraient vers la Meuse. C'est à partir de cette base qu'André Louis a réalisé son étude. Mais Engie Bioz a depuis fourni une actualisation de l'étude aux élus.

« *N'asphyxions pas le poumon économique de la ville* », défend André Louis. D'après ses calculs, 76 activités économiques, dont 28 magasins et 26 entreprises, seraient concernées par le passage des véhicules. « *J'ai aussi compté 12 passages piétons* », renseigne-t-il. Comme le conseil municipal, ce groupe de citoyens, dont les membres souhaitent rester discrets, demande une réévaluation du projet avec une implantation de l'autre côté de la ville. Et si le projet devait être maintenu en l'état, ils demandent que « *toutes les études relatives aux conséquences sur la traversée de la commune soient réalisées en amont* ». ●



André Louis est prêt à présenter les résultats de sa contre-étude. **N.K.**

Une exposition vulgarisant la contre-étude

André Louis présentera ses résultats sous la forme « *d'une exposition* », permettant de vulgariser les conclusions émises par la contre-étude citoyenne, dans un lieu ouvert au public à Sainte-Ménehould. Elle se tiendra en semaine du mercredi 23 au mercredi 30 septembre tous les jours de 10 heures à midi et de 15 heures à 18 h 30 au 22, rue Chanzy. L'exposition sera fermée le dimanche et ouverte jusqu'à 17 heures le samedi.

Pour rappel, la prochaine réunion publique au sujet de la méthanisation a été reportée au jeudi 1er octobre à 18 heures à la salle du quartier Valmy pour pouvoir permettre à un maximum de personnes de s'y rendre.

ENGIE REVOIT ***SES CHIFFRES***

« *L'évaluation du trafic présentée dans le dossier ICPE reposait sur des hypothèses prudentes intégrant les scénarios les plus défavorables* », reconnaît Engie Bioz dans un mail envoyé à *L'union* hier. « *L'actualisation de l'étude, intégrant la mise en place de stockage déporté à l'ouest de la commune* (côté Châlons, NDLR), *ainsi que des hypothèses plus proches des pratiques agricoles réelles, montre que les flux dans le centre-ville seront inférieurs à ce qui avait été calculé précédemment pendant la période de pointe et davantage répartis dans le temps* », indique Engie. Toujours selon les projections d'Engie, en moyenne sur l'année, le trafic traversant le centre-ville serait dorénavant d'environ 26 poids lourds par jour. Soit près de trois poids lourds par heure aux horaires d'ouverture du site (8-17 heures du lundi au vendredi, et de manière exceptionnelle le samedi), voire le double s'il s'agit d'allers-retours. Lors du pic d'activité, cette fois-ci concentré lors de la période de récolte s'étalant « *sur une quinzaine de jours par an, entre fin avril et début mai* », le nombre de véhicules empruntant l'axe principal de Sainte-Ménehould pourrait atteindre « *jusqu'à 30 poids lourds par jour* », selon les nouvelles données d'Engie. Jusqu'ici, Engie Bioz évoquait un pic de 222 traversées par jour en avril, mai, septembre et octobre. Cette étude actualisée « *sera prochainement rendue publique sur le registre dématérialisé du projet* ».

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité des contenus de VOTRE ÉDITION

Voici tout ce qu'il faut savoir sur le fonctionnement du moulin

Valmy. À l'occasion des Journées du patrimoine, le moulin a ouvert ses portes aux visiteurs et dévoilé l'ingénieux mécanisme entraîné par les ailes en mouvement. On vous explique le fonctionnement d'un moulin de la fin du XVIIIe siècle.



Le moulin de Valmy était ouvert au public à l'occasion des Journées du patrimoine ce dimanche 20 septembre. **Grégoire Vuillaume**



Grégoire Vuillaume
gvuillaume@lunion.fr

Le vent souffle sur le mythique moulin de Valmy. Debout, en équilibre sur l'une de ses ailes, Cédric François, le maire de la commune, est occupé à y tendre une longue toile. Immobiles jusqu'alors, les vergues, toutes ainsi voilées, se mettent à tourner, donnant vie à l'édifice. « *Avant de faire cela, il a fallu graisser les paliers, regarder l'état général du moulin et le placer face au vent* », témoigne l'élu. Un savoir-faire que les curieux, arrivés un peu en avance, ont pu découvrir.

Car le moulin de Valmy était exceptionnellement ouvert au public et en fonctionnement ce dimanche, à l'occasion des Journées du patrimoine. Hasard du calendrier, cette journée marquait aussi les 234 ans de la bataille de Valmy, dont l'histoire est étroitement liée au moulin.

Par petits groupes de dix, les visiteurs ont pu suivre une visite guidée de l'étroit monument et en découvrir les rouages. Reproduction fidèle du bâtiment détruit en 1792, le moulin dit « à pivot » tourne sur lui-même pour se placer face au vent. Il faut la force de deux hommes pour l'y aider. Haut de deux étages, le moulin cache un mécanisme ingénieux, mais moins complexe qu'il n'y paraît, qui permettait au meunier de travailler seul, ou presque.

Un mécanisme ingénieux

« *Le moulin est théoriquement fonctionnel et on pourrait vraiment moudre du grain dedans. Mais lorsque les ailes sont tombées en 2022, une brèche s'est ouverte dans la façade, de l'eau s'est infiltrée et, avec le gel, les meules ont éclaté* », raconte Damien, le guide du moulin. Pour éviter que ce genre de mésaventure ne se reproduise, l'entretien du moulin a évolué. Récemment, un moteur permettant de faire tourner les ailes, même en l'absence de vent, a été installé. « *Je viens faire tourner les ailes cinq ou dix minutes toutes les deux semaines avec le moteur pour qu'elles ne restent pas dans la même position trop longtemps. Sinon, avec le poids, elles risqueraient de finir par casser à nouveau* », explique Cédric François. Si les abords du moulin sont en accès libre toute l'année, sa mise en mouvement reste, elle, bien plus ponctuelle. ●

Un maire formé à l'utilisation du moulin

Cédric François, le maire, fait partie des rares personnes en capacité de mettre en marche le moulin. Et pour cause, après l'épisode de la chute des ailes, il a pris la décision de se former auprès des charpentiers de Troyes qui ont restauré le monument en 2025. « *L'idée c'était de connaître à peu près toutes les pièces du moulin, à quoi elles servent et comment elles fonctionnent. Et puis surtout, d'apprendre à gérer la mise en route et le freinage sans à-coup, c'est ça le plus dur.* » Président du syndicat intercommunal de gestion forestière, c'est lui qui a fourni l'arbre ayant servi à réparer le moulin. Large d'1,35 mètre, il avait 250 ans. « *Je me suis dit que j'y étais un peu pour quelque chose dans le renouveau du moulin, qu'on avait besoin de monde pour le faire tourner et que je n'étais pas à une heure ou deux par mois près pour le village* », confie l'élu.



L'arbre qui a servi à réparer le moulin a poussé dans la forêt de Valmy. **Grégoire Vuillaume**

L'ACTUALITÉ EXPRESS

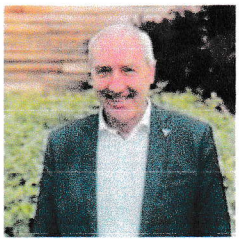

La CCAC planche sur le méthaniseur

Sainte-Ménehould. « *De notre côté, on continue de travailler pour donner le meilleur avis possible après la période d'enquête publique.* » En sa qualité de président de l'intercommunalité, Thierry Bussy a affirmé que la communauté de communes de l'Argonne champenoise (CCAC) poursuit les discussions engagées avec les différentes parties liées au projet de méthaniseur de Sainte-Ménehould, en vue de dégager la solution la plus susceptible de satisfaire l'ensemble des acteurs. « *On* (la CCAC, NDLR) *a fait une réunion avec les agriculteurs la semaine dernière, qui s'est plutôt bien passée* », indique-t-il ce lundi. Et concernant le volet le plus complexe, celui de la circulation : « *on sait ce qu'il faut faire pour diminuer le trafic existant dans Sainte-Ménehould. Maintenant, il y a des choses à faire, et on travaille dessus* ».

Le Tulipier toujours en activité

Vienne-le-Château. Qui dit ultimatum ne dit pas arrêt de l'activité. L'hôtel-restaurant Le Tulipier poursuit son activité de manière ordinaire. Ce pôle d'attractivité important pour le territoire, composé de 35 chambres, va prochainement être fixé concernant son avenir.

Le bâtiment, appartenant à la communauté de communes de l'Argonne champenoise (CCAC), pourrait bientôt être racheté par l'exploitant. Ce dernier a la priorité jusqu'au 31 décembre pour acheter les murs.



Passé cette date, la vente sera ouverte à tous. En attendant, l'exploitation du lieu continue. À ce propos, Thierry Bussy a réaffirmé sa solidarité envers l'exploitant : « *On soutient Le Tulipier, et s'agissant de la suite, on discute.* »

Vous êtes professionnel
et souhaitez paraître
dans cette rubrique ?
CHAUFFERT
MAISON CHAUFFERT
SERVICES FUNÉRAIRES 24H/24
MARBRERIE - FUNÉRARIUM
Contrat obsèques sur-mesure
SAINTE-MENEHOULD
03 26 60 18 63
www.chauffert.fr
FUNERIS
POMPES FUNÈBRES LEDRU & FAVRE
ORGANISATION D'OBSÈQUES
MARBRERIE - CHAMBRES FUNÉRAIRES
Permanence décès 24 h/24 et 7 j/7
SAINTE-MENEHOULD
03 26 60 81 59 - 07 88 95 76 65
pfledrufavre@gmail.com
www.pf-ledrufavre.com
Art Funéraire
Contactez-nous
0970.808.612

P-1-19

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité des contenus de VOTRE ÉDITION

Engie Bioz répond aux questions sur le trafic lié au méthaniseur

Sainte-Ménehould. Les 150 personnes réunies salle du quartier Valmy ce jeudi pour la réunion publique de clôture de l'enquête publique sur l'unité de méthanisation témoignent de l'enjeu. Engie Bioz, qui porte le dossier, a dévoilé une version réévaluée du trafic engendré par le projet.

Noé Kolanek

nkolanek@lunion.fr



Le commissaire-enquêteur a introduit et ponctué la réunion. Après l'enquête publique, il aura trois semaines pour formuler ses conclusions au préfet. N.K.

On a travaillé pour faire évoluer le projet», annonce en préambule ce jeudi Mathilde Germain, cheffe de projet de méthanisation chez Engie Bioz, bien consciente que c'est l'un des principaux griefs des détracteurs du projet de méthanisation. D'ailleurs, le travail engagé à ce propos entre la communauté de communes de l'Argonne champenoise (CCAC), la Ville et les porteurs du dossier suit son cours. Les données avancées pourraient donc encore évoluer.

Des chiffres liés au trafic revu à la baisse

Ce travail a été réalisé sur deux aspects. Le premier consiste à «*lisser le trajet, (…) pour permettre d'atténuer le pic de trafic dans le centre-ville entre fin avril et début mai*». Période qui correspond à une pointe d'activité, détaille Alexandre Faudier, responsable d'autorisation environnementale chez Engie Bioz. 70 % des approvisionnements du site surviendraient effectivement au cours de ce pic d'activité.

Pour ce faire, trois stockages déportés font leur apparition. Ils se situent à l'ouest de Sainte-Ménehould, là où sont actuellement basés la grande majorité des agriculteurs partenaires du projet, dont le rôle vise notamment à fournir la matière nécessaire à l'unité de méthanisation. Voici leur implantation : Maffrécourt (EARL d'Effrain), Sainte-Ménehould (plateforme Les Tourmalines de l'EARL Toulmonde) et La Croix-en-Champagne (identifié comme étant la ferme de Sébastien Fouraux).

Grâce à eux, les matières récoltées seraient d'abord stockées avant d'être acheminées de manière progressive selon les besoins de l'unité de méthanisation en traversant Sainte-Ménehould. En parallèle, la période d'épandage s'élargit désormais dans le temps, ce qui constitue le deuxième point de travail des porteurs du projet.

En conséquence, lors du pic d'activité, d'une durée de quinze jours entre fin avril et début mai, le trafic imputé à l'unité de méthanisation serait le suivant : 35,4 traversées du centre-bourg par des poids lourds chaque jour de la semaine entre 8 et 22 heures, soit 2,5 mouvements de poids lourds par heure.

Exceptionnellement, des poids lourds seraient susceptibles d'emprunter l'axe principal de la commune le samedi lors de la période d'épandage. «*Ils ne sont pas comptés dans ce calcul*», précise Alexandre Faudier.

L'unité de mesure comprend les camions et les tracteurs

Le reste de l'année, le nombre de passages de poids lourds au sein de Sainte-Ménehould s'élèverait à 24,5 par jour. Ce qui équivaut à 2,7 camions par heure, étant donné que les horaires d'ouverture sont d'ordinaire compris entre 8 et 17 heures.

On parle ici de poids lourds parce que des camions, comme des tracteurs, pourraient emprunter un itinéraire passant par Sainte-Ménehould. D'après les informations récoltées par *L'union* a posteriori de la réunion publique, «*on travaille pour que ce soit un maximum des camions qui passent par Sainte-Ménehould*», renseigne Nathalie Bureau, responsable développement d'Engie Bioz.

Pour autant, la probabilité d'observer des tracteurs supplémentaires circuler en ville existe. Sachant que l'article R221-20 du Code de la route stipule que «*tout conducteur d'un véhicule ou appareil agricole (…) doit être âgé d'au moins 16 ans*», des mères de famille présentes s'inquiètent pour leurs enfants.

Elles estiment dangereuse la venue de ces véhicules au sein de la commune s'ils sont maîtrisés par des jeunes, du fait de leur âge et, par extension, de leur manque d'expérience au volant. Réponse d'Engie Bioz à cette crainte : «*L'idée, c'est de mettre en place un cahier des charges pour qu'on évite ce type de situation*». Nathalie Bureau fait également connaître que les porteurs du projet «*ne travailleront plus avec les exploitants agricoles*» qui réitèrent à plusieurs reprises des manquements, notamment en proposant à des jeunes de conduire des tracteurs.

Si le projet venait à se concrétiser, le nombre de camions de passage dans la ville centre de l'Argonne pourrait paradoxalement baisser, dixit Thierry Bussy : «*On a aujourd'hui obtenu la mise en place d'un arrêté préfectoral pour interdire le trafic des poids lourds, sauf les ayants droit qui déchargeraient dans le secteur*».

Selon le pourcentage avancé par le président de la CCAC, cette décision pourrait faire baisser de 30 % le nombre de camions qui transite par la cité. D'après les informations détenues par le Ménéhildien André Louis, qui a interrogé les services du Département de la Marne, la quantité totale de camions parcourant Sainte-Ménehould atteint les 329 passages journaliers sur le créneau 8 heures – 17 heures. Dans le cas où la baisse engendrée serait bel et bien de 30 %, il y aurait 99 camions en moins au quotidien. Ce qui absorberait en effet la hausse du trafic engendrée le long de la rue Chanzy par l'installation de l'unité de méthanisation aux abords du hameau de La Grange-aux-Bois. ●

Un lieu d'implantation impossible à modifier selon Engie Bioz

Mais pourquoi Engie Bioz ne change-t-il pas tout simplement le lieu d'implantation de son projet ? La CCAC a pourtant proposé d'autres terrains au niveau de la zone des Accrues. «*Le gestionnaire de réseau nous oblige à nous raccorder à l'est de la commune*», réplique Alexandre Faudier. Pour vulgariser, l'implantation retenue par les porteurs du projet répond favorablement à l'entièreté de leurs 50 critères. De plus, à cette localisation se situe ce qu'Alexandre Faudier appelle «*un poste de livraison de la canalisation de transport proche de l'autoroute vers le réseau de distribution*». En d'autres termes, aucun autre lieu d'injection dans une canalisation de gaz proche de Sainte-Ménehould ne possède suffisamment de pression pour les besoins du projet. Pour avoir un ordre d'idée de sa production, il faut avoir à l'esprit que cette unité de méthanisation couvrirait quasiment 100 % de la consommation de gaz de Sainte-Ménehould à l'année.

La commune ne sera pas alimentée entièrement en gaz par cette unité de méthanisation. Le gaz sera inhecté dans le réseau national.

P.J. 20

Voici les prochaines étapes administratives du projet de méthanisation

Sainte-Ménehould. La période d'enquête publique concernant le projet de méthanisation, porté par Engie Bioz, a pris fin le 15 octobre. Mais plusieurs échéances attendent encore le dossier avant que le préfet ne se prononce.



Noé Kolanek

nkolanek@lunion.fr

S'installera, s'installera pas ? La question autour de l'implantation potentielle d'une unité de méthanisation à Sainte-Ménehould agite la population locale depuis que ce vieux dossier, dont l'origine remonte à 2014, refait surface en alimentant le débat dans la ville centre de l'Argonne.

Du 15 juillet au 15 octobre, les Ménéhildiens et les Argonnais ont ainsi pu être consultés dans le cadre d'une période d'enquête publique relative à ce projet. Cette période permet notamment aux autorités compétentes de recueillir l'opinion publique avant une prise de décision. Et autant dire que les locaux ont fait preuve de loquacité en la matière tant les contributions ont été légion.



Si le plan d'épandage n'est pas revu à la hausse, il serait de l'ordre de 1 700 hectares pour ladite unité de méthanisation en discussion. **Engie**

Abondance de réactions

Au 1er octobre dernier, plus de 120 contributions abondaient déjà le registre dématérialisé, aujourd'hui clos, tandis qu'au cours des réunions publiques, le taux de participation s'avérait élevé pour le bourg de 4 146 habitants : environ 100 personnes à la première d'entre elles, pas moins de 150 individus pour la seconde.

Parallèlement à la mobilisation recensée dans le cadre de cette enquête publique, nombreuses ont été les actions citoyennes visant à exprimer la désapprobation de certains au sujet de l'arrivée éventuelle d'un méthaniseur dans la commune. D'un côté, une pétition en ligne enregistrait, lundi 19 octobre, 575 signatures. De l'autre, une contre-étude menée par un collectif de citoyens souligne les répercussions potentielles de ce projet sur le trafic.

L'équipe municipale menée par le maire Régis Piot a, en outre, rejeté le projet en l'état, alors que la communauté de communes de l'Argonne champenoise (CCAC) a travaillé dans l'optique de faire de ce dossier un projet de territoire, économiquement vertueux pour les cultivateurs du secteur associés.

Vient alors la question de l'après. Que va-t-il se passer ? Sur ce point, le commissaire-enquêteur Jean-Pierre Gadon a éclairci les esprits au cours de la seconde réunion publique portant sur la méthanisation à Sainte-Ménehould : « *Je dispose de trois semaines à compter de la date de clôture* (comprendre le 15 octobre, NDLR) *pour remettre mon rapport au préfet de la Marne* ».

Ce qui nous emmène logiquement au jeudi 5 novembre. Bientôt donc. Dans ce document, le professionnel chargé de l'enquête développera ce que l'on appelle des « *conclusions motivées* ». Autrement dit, son rôle consiste à examiner les observations recueillies sur place tout en présentant le déroulement global de l'enquête, comme le dispose l'article R123-19 du Code de l'environnement. De plus, « *le commissaire-enquêteur consigne ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet* », explique l'article cité. En somme, le professionnel en question émet un avis argumenté à destination de l'autorité compétente. C'est-à-dire la préfecture de la Marne dans le cas présent.

Jusqu'à trois mois de réflexion pour le préfet

Pourquoi la destination finale revient au préfet Romain Royet ? Le Code de l'environnement dit que « *l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet du département dans lequel est situé le projet* ». Or, un méthaniseur fait partie du type d'installations nécessitant en amont une autorisation environnementale.

Au moment où Romain Royet aura reçu le rapport de Jean-Pierre Gadon, le préfet a un temps imparti afin de se prononcer, dixit le commissaire-enquêteur : « *Le préfet a deux ou trois mois pour donner sa décision* ». En principe, le représentant de l'État dispose de deux mois selon l'article R181-41 du Code de l'environnement.

Ce délai peut néanmoins se rallonger d'un mois dans le cas où un avis complémentaire est demandé. Le Code de l'environnement autorise en effet Romain Royet à faire appel à l'avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) (CDNPS) ou celui du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) s'il estime ce recours nécessaire.

En définitive, la décision finale sera connue, au plus tard, le 5 février 2027 si l'on se fie au calendrier avancé par le commissaire-enquêteur. Pour rappel, ce projet de méthanisation, porté par Engie Bioz, globalise un investissement de « *20 millions d'euros sur le territoire* » selon la société responsable du dossier. ●

L'ACTUALITÉ EXPRESS

Le village a fêté ses 800 ans

Florent-en-Argonne. Ce dimanche 18 octobre, la commune de Florent-en-Argonne fêtait ses 800 ans. Le village fut créé par Thibaut IV de Champagne en 1226. Pour l'occasion, une petite exposition composée de cartes postales, de documents extraits des archives départementales traduits du latin vers le français était présentée. L'initiative de cet événement revient à Olivier Vignali, véritable enfant du pays. Un banquet avec du cochon à la broche était par



ailleurs organisé avec l'aid l'association Le Verger flo tin, du Hameau florentin e la commune. Ce repas a r 100 convives, soit la moit des habitants du village. E entendu, ces festivités éta animées par Jamie AndCo



